



**Christophe
HANSEN**

**COMMISSAIRE
EUROPÉEN À
L'AGRICULTURE**

**“ La PAC de demain
doit être mieux ciblée,
plus simple et plus
efficace pour faciliter
la transition vers
la durabilité ”**

DOSSIERS

**Agriculture
Intelligence artificielle
Maladies rares**

MOUVEMENTS

**Nominations
Missions
Élections**

SALON
INTERNATIONAL
DE L'AGRI
CULTURE

22 FÉV. →
2 MARS



TERRE DE PASSIONNÉS

OUPETTE - 6 ANS - LIMOUSINE
ET ALEXANDRE

PARIS EXPO
PORTE DE VERSAILLES

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
fxdailieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Adèle Hospital
ah.trombinoscope@gmail.com
Mailys Khider
mk.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement

Jérôme Oysel
joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 890 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

L'information du monde politique, économique et des territoires

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Amboise
75002 Paris
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

Édito

L'Agriculture doit redevenir une fierté nationale !

Q

uand nous avons choisi ce thème de la fierté nationale pour le Salon International de l'Agriculture, nous n'imaginions pas à quel point il serait dans l'actualité.

En effet notre salon est un salon privé mais il est le chemin parallèle de notre agriculture. Chemin car il s'agit bien de prendre la même direction. Parallèle car notre événement et l'agriculture sont dépendants tout en étant différents.

Dans tous les cas, de crises en soubresauts, nous avons tous conscience des difficultés agricoles. Il n'y a pas besoin de tourner autour du pot ou de réaliser un énième constat pour valider ce fait : l'agriculture ne va pas bien et a besoin de soutien.

Le Salon a un rôle à jouer évidemment : imaginez : 600 000 visiteurs comme autant de possibilités d'échanges, de compréhension, de rapprochement, et finalement de volonté commune... car ne nous y trompons pas, les Français ne sont pas à côté des sujets agricoles, ils sont bien dedans, les causes des consommateurs rejoignent souvent celles des agriculteurs.

D'ailleurs nous sommes passés d'une société de défiance en général (dans le paysage français) à une société de confiance en particulier entre citoyens et paysans.

En témoignage le soutien massif de nos concitoyens lors des manifestations de l'an dernier.

Il y a les chiffres et il y a les mots. Ce n'est pas au président du Salon de parler de revenu et d'autres soucis mais nous savons collectivement ce qu'il en est.

En revanche, c'est au président du Salon d'impulser une dynamique avec les Français faite d'espoir et de volonté.

Car oui il y a de l'espoir : innovations, améliorations, solidarités, transmissions... de belles choses se font au service de l'agriculture nationale et le salon se doit de les mettre en valeur.

Et il faut semer la graine de l'espoir. C'est pourquoi dans notre partenariat avec le groupe M6, il s'agit de travailler aussi avec Gulli la chaîne des enfants pour sensibiliser et créer, à défaut de vocations, au moins de la curiosité et de l'envie !

Mais il y a aussi beaucoup de volonté. C'est pourquoi nous avons fait le choix de mettre sur notre affiche le visage de l'éleveur de la vache égérie, non pas seulement pour humaniser mais aussi et surtout pour symboliser le travail des milliers d'agriculteurs, et dans ce cas des milliers d'éleveurs, de notre pays.

Parlons d'ailleurs de ce sentiment unanime si présent dans le monde agricole : la fierté.

Dignité dans le travail, noblesse des gestes, volonté de bien faire, la fierté agricole n'est pas un vain sentiment mais une éducation, un mode de vie.

Faire bien, faire du bon, faire au service de la société, ce n'est pas rien.

Le Salon, en mettant en avant ce mot de fierté, veut redonner raison à la passion du métier et à la reconnaissance légitime qui en est attendue.

Les politiques viendront en masse au Salon, ils doivent intégrer que si la fierté est un mot, ce qui est attendu d'eux, ce sont des actes.

Les visiteurs viendront en masse au salon, ils doivent comprendre que s'ils veulent garder une agriculture traditionnelle et moderne, il faut faire les gestes qui vont avec, c'est-à-dire consommer français.

A tous, nous le disons une fois de plus : venez comme vous êtes, repartez avec un peu de ce que nous sommes ! ●



Jérôme Despey

Président du CENECA, Président du Salon International de l'Agriculture, Président du Salon du Cheval de Paris

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE



Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités **politiques** françaises (ministres, parlementaires et élus locaux) et **économiques** autour de thèmes d'actualité.
- 2 • **Photos, biographies et attributions** d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.

 - Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 295 €HT soit 311,23 €TTC
- Le lot 2025** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 890 €HT soit 938,95 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données du site www.trombinoscope.com au prix de 1750 €HT soit 1970,95 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port offerts. * parution mars 2025

M. Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

- Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
- Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

Sommaire

Février 2025

4

Interview

Christophe Hansen

Commissaire européen désigné à l'Agriculture

« La PAC de demain doit être mieux ciblée, plus simple et plus efficace pour faciliter la transition vers la durabilité »



6 Avenir de l'agriculture française

7 Lutter contre le décrochage de notre « Ferme France »

Daniel GREMILLET

8 Démographie agricole, de l'effet contrasté des politiques publiques.

Karine DANIEL

9 Cultivons demain avec ambition ! Nicole LE PEIH

11 Les 7 angles morts de la crise agricole. Dominique POTIER

12 Avenir de l'agriculture : cessons d'opposer écologie et économie.

Benoît BITEAU

13 Pour une Politique agricole commune d'avenir.

Eric SARGIACOMO

14 Un changement de logiciel dans l'approche des sujets agricoles s'impose ! Arnaud ROUSSEAU

15 Pour une agriculture paysanne dans des territoires vivants.

Laurence MARANDOLA

18 Intelligence artificielle

19 L'Intelligence artificielle, un levier d'audace et d'attractivité économique pour la France et l'Europe. Clara CHAPPAZ

20 L'IA, un pharmakon nécessitant régulation.

Christian REDON-SARRAZY

21 L'IA dans l'éducation : vers une transformation responsable.

Bernard FIALAIRE

22 Marier innovation technologique et respect des droits fondamentaux. Stéphane RAMBAUD

23 L'IA dans les territoires : relever le défi humain et mutualiser !

Patrick MOLINOZ

24 Et si l'intelligence artificielle était la clé pour réinventer les services publics locaux ? Joséphine KOLLMANNBERGER

25 Accompagnement du CNFPT : passer de l'acculturation à l'expertise. Yohann NÉDÉLEC

26 Déferlante de l'IA : un défi organisationnel pour les collectivités locales. Clément BAYLAC

27 Maladies rares

30 Maladies rares : des impératifs de santé aux enjeux de société.

Laurence MULLER-BRONN

31 Améliorer la prise en charge de la maladie de Charcot.

Corinne FÉRET

32 Le plan maladies rares n°4 se fait attendre ! Claudie SAMUEL

34 Évaluation des médicaments dans les maladies rares.

Pierre COCHAT

35 Vers un plan européen Maladies rares ! Anne-Sophie LAPOINTE

36 Entre Lois et Décisions

36 Article 45 de la Constitution (alinéa 2) : clés et mécanismes de la commission mixte paritaire. Mélody MOCK-GRUET

39 Missions, Nominations, Élections

40 Présidence de la République, Gouvernement

52 Parlement

57 Corps d'État, AAI

59 Collectivités d'Outre-Mer, conseils régionaux

60 Conseils départementaux, intercommunalité, communes, préfecture de police de Paris

61 Préfectures de régions, préfectures de départements

64 Santé

66 Autres mouvements

CHRISTOPHE HANSEN

Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural

« La PAC de demain doit être mieux ciblée, plus simple et plus efficace pour faciliter la transition vers la durabilité »

Un nouveau commissaire européen à l'Agriculture a pris ses fonctions, en novembre. Christophe Hansen, fils et frère d'agriculteurs, présente un soutien indéfectible à la Politique agricole commune de l'Union européenne. A quelques jours du Salon de l'agriculture français où il se rendra avec « plaisir », le commissaire luxembourgeois nous a fait part de sa vision pour l'avenir de l'agriculture européenne.

Interview réalisée par Adèle Hospital

Vous avez pris vos fonctions de commissaire européen à l'Agriculture en novembre dernier. Quelles sont vos priorités en ce début d'année 2025 ?

Au cours de mon mandat, je souhaite discuter directement avec les agriculteurs et les écouter sur les problèmes auxquels ils font face et les solutions qu'ils envisagent. Je me rendrai dans les exploitations agricoles des États membres pour les rencontrer. Depuis début décembre, je suis déjà allé en Belgique, Autriche, Allemagne et Irlande. J'aurai aussi le plaisir de me rendre au Salon de l'Agriculture à Paris pour la première fois de mon mandat, ce qui est toujours un moment marquant pour le secteur et sa visibilité. Sur la base du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE, j'ai lancé en décembre le Conseil européen de l'agriculture et de l'alimentation, un organe consultatif représentant les acteurs de l'ensemble de la chaîne alimentaire, dont bien évidemment les agriculteurs, et de la société civile, que je présiderai. Le dialogue est pour moi très important. Je ne souhaite pas imposer de règles au sommet, mais écouter tous les points de vue et m'engager de manière générale. Au cours des 100 premiers jours de mon mandat, je présenterai une Vision de l'agriculture et de l'alimentation, façonnée par un large éventail de perspectives de tous les acteurs concernés. Je veux vraiment surmonter la polarisation qui a caractérisé ces dernières années sur les questions agro-alimentaires.

Vous vous présentez comme un fervent défenseur de la Politique agricole commune et avez soutenu la réforme de la PAC afin de mieux cibler l'aide financière. A quoi devrait ressembler la PAC de demain ?

Nous devons nous demander : quelles sont les conditions qui permettront aux agriculteurs de continuer à gérer leurs terres de manière compétitive et durable, dans la dignité, et de vivre de leurs exploitations aujourd'hui, demain et en 2040 ? Je veux déjà simplifier les politiques et alléger le poids administratif qui pèse sur les épaules des agriculteurs. En matière de subventions, nous devons trouver le juste équilibre entre incitations, investissements et réglementation. En bref, la PAC de demain doit être mieux ciblée, plus simple et plus efficace pour faciliter la transition vers la durabilité. Tout cela tout en garantissant la productivité pour assurer notre souveraineté alimentaire. Comment attirer sinon plus de jeunes vers la profession ? Nous devons aussi faire davantage pour promouvoir les investissements. Je travaille avec la Banque européenne d'investissement sur ce point-là, car les agriculteurs ont besoin de

garanties pour pouvoir investir sereinement et innover.

En France, selon l'Insee, 55 % des agriculteurs partiront à la retraite d'ici 2030. Une situation que l'on retrouve dans d'autres pays de l'Union européenne. Comment assurer un renouvellement de la profession ?

Le renouvellement des générations et le soutien aux jeunes agriculteurs sont des questions qui me tiennent à cœur. En effet, seuls 12 % des agriculteurs européens ont moins de 40 ans et l'âge moyen est d'environ 57 ans. C'est pourquoi je prête une attention particulière aux besoins et aux préoccupations des jeunes lors de la mise en œuvre de la PAC actuelle et je ferai du renouvellement des générations un point central de la nouvelle orientation de la politique agricole de l'UE. Un jeune agriculteur a besoin d'un revenu équitable, de sols fertiles, d'un accès à la terre et au capital, des bonnes compétences, de la technologie et du matériel de sélection innovant, de systèmes de production végétale et animale résilients qui répondent également aux demandes des consommateurs et produisent de manière durable dans des zones rurales attrayantes. Sur cette base, j'élaborerai une stratégie de renouvellement des générations. Elle comprendra des mesures concrètes et innovantes pour mieux surmonter les principaux obstacles au renouvellement des générations, notamment l'accès à la terre, au crédit et aux connaissances. Cette stratégie visera à permettre aux jeunes agriculteurs de consacrer pleinement leur esprit d'entreprise et leur potentiel d'innovation à l'avenir du secteur. Bien sûr, l'Union européenne seule n'a pas toutes les compétences pour faire face à ces défis et c'est tous ensemble, avec les pays et même parfois les autorités régionales que nous devons travailler.

Horaires étendus, absence de vacances, revenus parfois très bas. Les conditions difficiles du métier d'agriculteur participent sûrement à détourner les jeunes de cette profession. Comment améliorer les conditions de travail des agriculteurs ?

Je suis fils et frère d'agriculteur. Je sais donc ce que cela implique de travailler dans la production agricole et quels sont les défis. C'est pourquoi je présenterai un deuxième paquet de simplification après celui de l'année dernière, et celui-ci doit être plus ciblé, et ne pas simplement profiter aux administrations nationales. Les agriculteurs doivent sentir la différence en ce qui concerne leurs formalités administratives. En plus, un agriculteur est



à mes yeux un entrepreneur et nous devons rendre cet entrepreneuriat et la position qu'il occupe dans la chaîne de valeur plus attrayants, afin que les agriculteurs tirent un revenu décent de leur travail. Sinon, personne n'acceptera ce travail. Créer les conditions pour inverser les tendances négatives, en veillant à ce que l'agriculture reste une vocation viable et attrayante dans les décennies à venir, sera le principe central de la vision que je présenterai prochainement. La question de la santé mentale dans la profession et les zones rurales est un sujet sur lequel j'aimerais aussi travailler. J'ai vu mon frère agriculteur s'épuiser à la tâche jusqu'à avoir un accident mortel. L'isolement, le stress, la surcharge de travail, ce sont des réalités dans la profession mais nous ne devons pas les considérer comme normales et s'y habituer.

Le rejet de l'accord de libre-échange UE-Mercosur était au cœur des revendications des agriculteurs français, belges et néerlandais notamment, manifestant au début et à la fin de l'année 2024. L'accord a finalement été ratifié le 6 décembre. L'organisation européenne des syndicats agricoles majoritaires a appelé « les États membres et le Parlement européen à se mobiliser contre cet accord ». L'accord peut-il encore être bloqué ? Que répondre à la colère des agriculteurs ?

J'entends les préoccupations des agriculteurs. La frustration qu'ils expriment est également le résultat de diverses réglementations qui leur sont appliquées au fil des ans, du sentiment d'être injustement traité par rapport aux agriculteurs du reste du monde, et du travail de jour et de nuit sans aucune reconnaissance de la société. C'est exactement pour cette raison que je vais présenter mes mesures de simplification et que j'ai déjà présenté en décembre des propositions législatives pour améliorer leur position dans la chaîne agroalimentaire, en renforçant par exemple les organisations de producteurs ou en rendant les contrats écrits obligatoires. Sur le Mercosur, nous devons prendre en compte la situation géopolitique dans laquelle nous nous trouvons, qui comporte de nombreuses incertitudes. Dans ce contexte, nous avons besoin de partenaires fiables, et qui partagent nos valeurs. Le secteur agroalimentaire de l'UE a besoin du commerce. Nous sommes le premier exportateur mondial de produits agroalimentaires.

Nous avons eu une balance commerciale positive de 70 milliards d'euros en 2023 sur les produits agro-alimentaires. Nous pouvons en être fiers. Mais je comprends également le besoin de protéger nos secteurs sensibles. Cet accord, négocié avant mon arrivée à la Commission européenne, a pris cela en compte en établissant des quotas limités pour les produits sensibles comme le bœuf et le sucre. Pour la première fois, la Commission a aussi négocié des garanties bilatérales afin de remédier à d'éventuelles perturbations du marché et d'interrompre temporairement les préférences tarifaires. L'accord conclu avec les pays du Mercosur, qui doit encore, je le rappelle, être ratifié par le Parlement européen et les États membres, améliorera aussi l'accès au marché de plusieurs de nos produits agroalimentaires. Nous devons aussi assurer des débouchés à nos producteurs. L'important pour moi, c'est de poursuivre un dialogue direct avec les agriculteurs sur le terrain afin d'entendre leurs préoccupations de première main et d'y répondre dans la mesure où je le peux.

D'une manière générale, comment assurer la compétitivité des agriculteurs européens sur le marché international ?

La diversité est la force de notre agriculture européenne. Nous devons la protéger parce que nous avons besoin de tous les agriculteurs: petits, bios, grands. Ce sont eux dont dépend la compétitivité du secteur. Sur le plan international, nous devons

souligner que l'UE est très bien intégrée dans le système alimentaire mondial, exportant partout, à la fois des produits de grande valeur et des produits de base. L'une de mes priorités est de renforcer la compétitivité du secteur agricole et alimentaire. Nous voulons non seulement être durables, mais aussi compétitifs. Selon moi, des politiques plus simples et l'accès aux outils appropriés sont une nécessité pour une agriculture plus compétitive. Lorsque nous réfléchissons à la compétitivité, nous devons également réfléchir à la nécessité d'investir dans le secteur. La Banque européenne d'investissement a constaté un manque d'investissements dans l'agriculture de 62 milliards d'euros. Le manque d'investissement signifie que la modernisation et l'innovation ne parviennent pas sur le terrain, ce qui nuit à notre compétitivité. J'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec la Banque européenne d'investissement afin de maximiser les sources d'investissement public. J'encourage également vivement les États membres à mieux utiliser les instruments financiers de la PAC ainsi que le soutien à l'innovation de pointe et au transfert de connaissances.

Parmi les agriculteurs, les paysans bio sont particulièrement en difficulté. Quelles mesures l'Union européenne peut-elle mettre en place pour les soutenir ?

En produisant des denrées alimentaires de haute qualité à faible incidence environnementale, l'agriculture biologique joue un rôle essentiel dans le développement d'un système alimentaire durable pour l'UE. La part des terres agricoles de l'UE consacrées à l'agriculture biologique a doublé au cours de la période 2012-2020, avec une augmentation annuelle de 5,7 %. En 2020, 9,1 % de la superficie agricole de l'Union était consacrée à l'agriculture biologique. En 2021, la Commission européenne a adopté un plan d'action visant à soutenir l'objectif d'au moins 25 % des terres agricoles de l'UE consacrées à l'agriculture biologique. La part de la surface agricole de l'UE cultivée en biologique et soutenue par la PAC ne cesse d'augmenter et devrait doubler par rapport à la PAC précédente, pour atteindre environ 10 % d'ici à 2027. La Commission continuera d'encourager les États membres à soutenir l'agriculture biologique dans le cadre de la PAC et à mieux répondre aux besoins et aux défis recensés dans le secteur biologique. Enfin, la Commission encourage également les États membres à soutenir la demande de produits biologiques au moyen de campagnes de promotion agricole, de marchés publics de produits biologiques pour les cantines publiques ou d'autres moyens.

Quelle place occupera le numérique dans l'agriculture de demain ?

L'histoire de l'agriculture est une histoire de progrès technologiques : du bœuf et de la charrue à la moissonneuse-batteuse. Nous sommes aujourd'hui portés par la technologie numérique, et nous devons saisir cette opportunité. La numérisation, avec l'agriculture de précision, l'analyse des mégadonnées, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle, se démarque comme un changement de donne qui peut nous aider à relever de nombreux défis simultanément. Divers fonds et instruments politiques de l'UE soutiennent déjà le développement et l'adoption des technologies numériques dans l'ensemble de la société, y compris dans l'agriculture. La transition numérique dans l'agriculture a déjà commencé, mais nous en sommes encore au début. La Commission adhère aux avancées numériques, en aidant les agriculteurs à utiliser ces technologies pour faire des choses à la fois nouvelles et de meilleure qualité, mais aussi pour simplifier la vie des agriculteurs. Je dois également souligner que la numérisation joue un rôle important dans la modernisation et la simplification de l'administration de la PAC. Nous devons tirer parti des avantages de la technologie et des outils numériques, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte dans cette transition et à ce que même ceux qui n'utilisent pas activement les outils numériques puissent en bénéficier. ●



COMMENT CULTIVER L'AVENIR DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE ?



L'année 2024 s'est terminée comme elle a commencé : avec des dizaines de tracteurs bloquant les axes routiers, des manifestations d'agriculteurs en colère aux quatre coins de la France et plusieurs sièges d'agences gouvernementales dégradés par les manifestants. Preuve que les 67 mesures prises par le gouvernement, en février 2024, n'ont pas suffi à apaiser la colère des agriculteurs. Parmi ces concessions accordées par Gabriel Attal, suite aux négociations avec le syndicat agricole majoritaire de la FNSEA, on retrouve l'assouplissement du respect des normes environnementales pour accéder aux aides européennes, l'abandon de la hausse de redevance sur le carburant agricole et des aides à la trésorerie pour les exploitations en difficulté.

En dehors de l'opposition unanime à la signature, le 6 décembre, du traité de libre-échange entre l'Union européenne et l'Amérique latine, le Mercosur, la colère des agriculteurs agrège des revendications très diverses, portées par les trois principaux syndicats. Volonté d'être compétitifs sur le marché international du côté de la FNSEA, demande de considération pour le métier d'agriculteur côté Coordination rurale ou appel à accompagner la transition agroécologique pour la Confédération paysanne. Ces réclamations hétérogènes sont le signe que l'agriculture française et ses 496 000 agriculteurs sont à un tournant historique. Préservation de l'environnement, exigences des consommateurs, rémunération juste des producteurs, souveraineté alimentaire du pays, transition numérique : les enjeux auxquels la Ferme France doit faire face sont nombreux. Trop nombreux, sans doute, pour qu'elle y réponde seule. Quelles stratégies mettre en place pour accompagner l'agriculture française dans son évolution ? A l'occasion du Salon de l'agriculture, notre dossier explore les solutions à la portée de la France et de l'Europe pour renforcer la souveraineté alimentaire tout en respectant les normes écologiques les plus exigeantes.

Adèle Hospital

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE DE NOTRE « FERME FRANCE »

Daniel GREMILLET

- ▶ Sénateur LR des Vosges
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires européennes
- ▶ Président du groupe d'études Énergie au Sénat
- ▶ Rapporteur d'une proposition de résolution pour faire connaître au Gouvernement et à la Commission européenne les lignes directrices du Sénat sur la future PAC post-2027



Depuis plusieurs années maintenant, un constat s'impose : tout doucement, la « Ferme France » perd pied et la compétitivité de notre agriculture décline. Notre excédent commercial en matière agricole est passé de 12 milliards en 2011 à 6 milliards en 2023. Au sein des rayons de nos grandes surfaces, il faut prêter attention à la progression de la part des ingrédients « origine Union européenne (UE) » dans les produits. En parallèle, en 2024, nous avons relevé un affaiblissement de la sanctuarisation de la matière première agricole dans les contrats commerciaux ainsi que la généralisation des centrales d'achat internationales qui contournent les lois EGAlim. Ce sont des signaux particulièrement préoccupants.

À l'heure où l'inflation a poussé nos concitoyens à légitimement rechercher à alléger leur porte monnaie, cela illustre les limites de la stratégie de montée en gamme initiée en 2018, qui ne reflète pas

la réalité du pouvoir d'achat des ménages ni celle de la concurrence internationale à laquelle sont exposés tous les acteurs de la chaîne agro-alimentaire française. Cette situation dégradée est la conséquence de choix, en particulier celui de renforcer toujours plus notre réglementation. Pour preuve, d'autres pays en Europe et dans le reste du monde, n'ont pas connu semblable dégradation en faisant d'autres choix et en fonctionnant de manière plus simple. L'exemple de nos voisins allemands, qui sont leaders, à l'échelon européen, sur bon nombre de productions est significatif. Les indicateurs du mois d'octobre 2024 ont montré que la France était en train de décrocher : le prix du lait allemand a dépassé le prix du français de 45 euros les 1 000 litres – et l'Allemagne n'a pas de loi EGAlim !

A l'inverse, le sujet de la compétitivité des exploitations agricoles française et des entreprises agroalimentaires doit clairement et de façon urgente être posé si nous voulons maintenir notre souveraineté alimentaire et notre positionnement sur l'ensemble des segments de marché et des choix des consommateurs Français. Il nous appartient aussi de définir un nouveau cap stratégique et une vision de long terme. De même, si les lois EGAlim n'ont pas empêché le décrochage de notre Ferme France, cela ne signifie pas que tout est à jeter. Il conviendrait d'abord de mieux les appliquer,

« Cette situation dégradée est la conséquence du choix de renforcer toujours plus notre réglementation »

de mieux évaluer leurs dispositifs et d'améliorer ce qui peut l'être. C'est le sens des recommandations que nous avons formulées, en novembre dernier, dans le cadre du groupe suivi des lois EGAlim de la commission des affaires économiques du Sénat.

En parallèle, il est impératif de mettre un terme au délitement de l'architecture commune de la politique agricole européenne (PAC). Pour atteindre cet objectif, la PAC post-2027 doit bénéficier d'un budget à la hauteur des défis que doit relever l'agriculture européenne - à tout le moins d'un budget stable, en euros constants, sur la programmation 2028-2034 -, ce qui suppose une augmentation de l'ordre de 32 milliards d'euros. Il semble aussi primordial de défendre la dimension communautaire de cette politique et de recentrer la PAC sur les objectifs que lui assignent les traités européens. Enfin, en réponse à la montée des nouveaux risques climatiques et sanitaires, le développement d'outils européens communs de gestion des risques apparaît judicieux. Telles sont les préconisations formulées par le Sénat dans une proposition de résolution européenne de décembre 2024. ●



DÉMOGRAPHIE AGRICOLE, DE L'EFFET CONTRASTÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES

Karine DANIEL

- ▶ Sénatrice SER de la Loire-Atlantique
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes
- ▶ Rapporteuse d'une proposition de résolution pour faire connaître au Gouvernement et à la Commission européenne les lignes directrices du Sénat sur la future PAC post-2027



« **R**edonner aux prix leur rôle de signaux de marché » était le socle des réformes de la Politique Agricole Commune de 1992 et 1999. Trente ans après, les prix sont volatils et singulièrement bas ces derniers temps dans plusieurs secteurs de production. Les aides directes ont été attribuées dans un premier temps pour compenser ces baisses de prix. Au fil des réformes, elles sont de plus en plus découplées, mais gardent majoritairement pour support la surface des exploitations.

Les effets de long terme de ces réformes sont peu présentés, notamment en termes d'impact lors des transmissions d'exploitations alors que la démographie agricole et le renouvellement de générations d'actifs est un enjeu majeur. En effet, si une aide est adossée à un facteur de production, économiquement elle est assimilable à une rente et est valorisée dans le foncier. Ainsi, les nouveaux agriculteurs acquièrent administrativement des droits à percevoir des aides qui sont majoritairement liés à des transferts de foncier. Alors que le prix des terres diminuait en France depuis les années 1980, il augmente à partir de 1995 et continuellement depuis (source SAFER). Ce principe se traduit par un renchérissement de l'investissement lors de l'installation et d'augmentation des coûts de production. Ceci s'ajoute au fait que les outils de production sont de plus en plus importants, les exploitations étant de plus en plus grandes. Ces deux effets renforcent le poids des remboursements d'emprunts pour les jeunes installés. On assiste donc à une augmentation importante de la rémunération du capital au détriment de la rémunération du travail, dans un contexte économique difficile pour les exploitants, pour le secteur.

Les nouveaux agriculteurs subissent donc un effet ciseaux entre des prix agricoles globalement à la baisse et des coûts de production qui augmentent sous l'effet de l'inflation (sur l'énergie, les intrants) et celui de long terme induit par les politiques agricoles. En cas de crise, attribuer des aides d'urgence ciblées est évidemment nécessaire, mais ne résout en rien les

problèmes structurels, la récurrence des crises s'accroissant au rythme des accidents climatiques et sanitaires. Mettre en œuvre des politiques d'aides à l'installation est nécessaire, mais le renouvellement des générations se fera dans de bonnes conditions si les perspectives de rémunération du travail sont positives à moyen et long terme.

Cette situation doit être considérée dans les propositions de réforme à venir au niveau national et européen. Au-delà des aides, la pérennité des exploitations est fortement liée au niveau mais, peut-être surtout, à la stabilité des prix de produits agricoles et des intrants. Les politiques européennes, si elles veulent favoriser la pérennité des activités agricoles dans tous les territoires, devront revenir sur le dogme de la volatilité des prix en agriculture. Celui-ci n'est pas opérant dans des marchés où les processus de production sont longs et où la plupart des produits ne sont pas stockables.

L'Europe doit se fixer l'objectif de rester un grand continent agricole, pour des raisons de souveraineté, dans un contexte où nous savons que la main-d'œuvre et l'eau deviennent les facteurs limitant la production. Le secteur agricole, comme d'autres, doit être pleinement acteur de la lutte contre le réchauffement climatique, en étant notamment un acteur majeur de la régulation des flux de

« Le renouvellement des générations se fera dans de bonnes conditions si les perspectives de rémunération du travail sont positives à moyen et long terme »

carbone. Enfin, les agriculteurs et les filières agro-alimentaires sont au cœur de nombreux enjeux de santé publique. Dans ces domaines les décisions prises aujourd'hui auront des effets à long terme difficilement réversibles. Il faut les considérer dès aujourd'hui. ●



CULTIVONS DEMAIN AVEC AMBITION !

Nicole LE PEIH

- ▶ Députée Ensemble pour la République du Morbihan
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Rapporteuse du rapport sur le projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture



faire français que nous ferons de l'agriculture un pilier stratégique de la transition écologique et économique mondiale. Ensemble, cultivons l'avenir avec audace et ambition.●

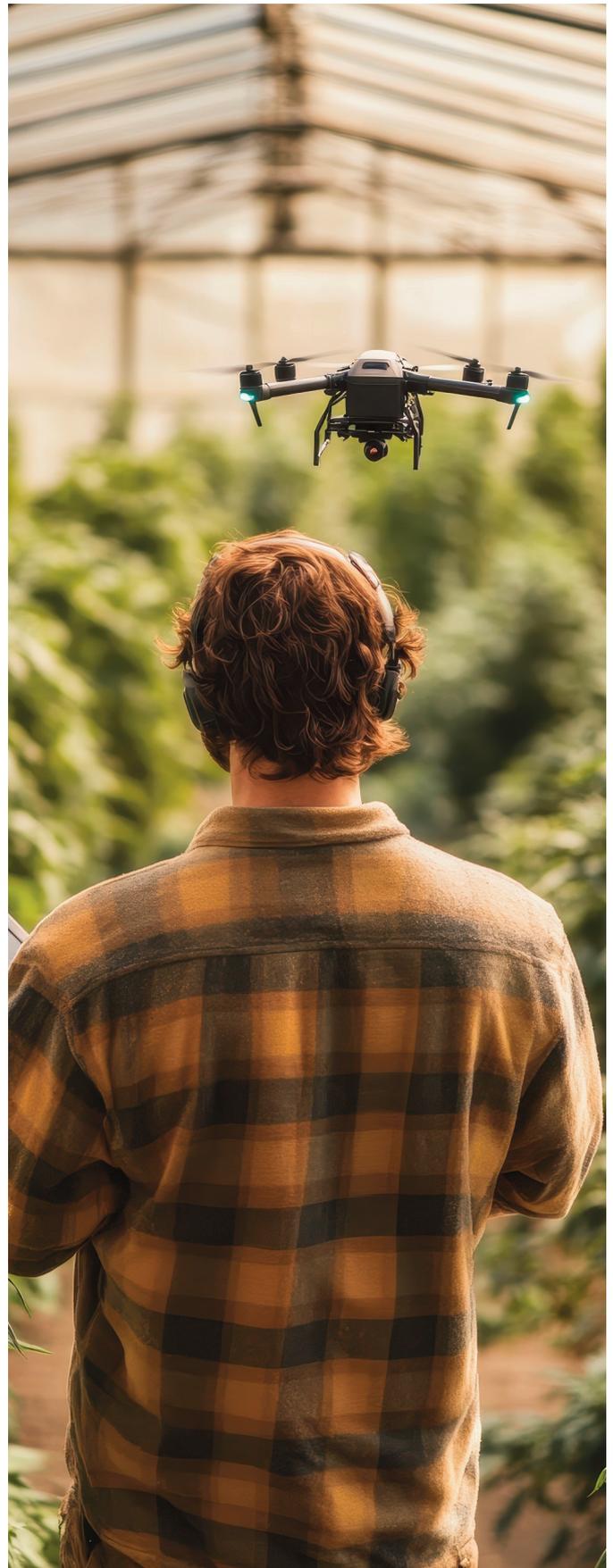
L'agriculture française reposait sur les piliers indissociables : transition écologique, économique et transmission. Demain, son socle sera son capital humain. Auparavant, l'agriculture était une activité essentiellement familiale et autonome. Aujourd'hui, la donne change. Le salariat devient un vecteur essentiel de pérennisation des exploitations, notamment face à l'élargissement des surfaces cultivées et à la diversification des activités. Cela exige de nouvelles compétences managériales de la part des exploitants. Former et monter en compétence leurs salariés devient une priorité absolue ; les compétences des équipes conditionnent directement la performance et la résilience des exploitations. En outre, le secteur doit investir massivement dans la formation initiale et continue pour préparer les agriculteurs de demain à des rôles plus polyvalents. Gérer une exploitation ne se

« Les exploitations agricoles doivent s'imposer comme des modèles d'équilibre entre performance économique et préservation de l'environnement pour assurer la souveraineté alimentaire »

limite plus à produire ; c'est aussi savoir recruter, motiver et fédérer une équipe. Plus encore, c'est faire de l'agriculture un secteur attractif et valorisant pour séduire une nouvelle génération en quête de sens et d'impact.

Les exploitations agricoles doivent s'inscrire dans une logique de responsabilité sociétale (RSE) et s'imposer comme des modèles d'équilibre entre performance économique et préservation de l'environnement pour assurer la souveraineté alimentaire. L'investissement dans des pratiques innovantes, l'intégration de technologies de pointe, la diversification des activités sont les leviers qui renforceront leur résilience face aux crises climatiques, économiques. Il faut assurer à la fois un retour sur investissement et une légitime rémunération pour que ces entreprises puissent être transmises avec pérennité.

Si l'agriculture française est le moteur d'une révolution durable et solidaire, l'engagement de chacun dans un rôle de "consommateur" est indispensable. L'avenir de l'agriculture française ne peut être qu'une ambition partagée. Une agriculture capable de nourrir la France tout en s'imposant comme un modèle d'innovation et de résilience sur la scène internationale dépend de la prise de conscience de notre co-responsabilité. C'est en soutenant nos agriculteurs, en stimulant l'innovation et en valorisant le savoir-





Métropole
du Grand Paris



SEINE
GRANDS
LACS



Découvrez la Métropole du Grand Paris autrement

Retrouvez la **Métropole du Grand Paris**
et Seine Grands Lacs au Salon de l'Agriculture

Du samedi 22
février au dimanche
2 mars 2025

PAVILLON 4
STAND B 172



📍 Ferme urbaine
Parc des Lilas - Vitry-sur-Seine



Consultez le programme

rencontres | expositions |
animations

LES 7 ANGLES MORTS DE LA CRISE AGRICOLE

Dominique POTIER

- ▶ Agriculteur
- ▶ Député Socialistes et App. de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Rapporteur de la mission d'information commune sur le foncier agricole



Il faudrait le talent d'un politologue aguerri pour décrypter par quels méandres un mouvement né de la colère d'éleveurs occitans s'achève par des dérégulations au bénéfice des filières économiques les plus puissantes. Tout le monde s'accorde sur l'utilité d'humaniser la mise en œuvre des normes. Mais les mesures de « simplification » annoncées auront des effets rebond désastreux pour notre environnement, notre productivité et notre société.

Au-delà de ce décodage, ce qui est frappant, ce sont les angles morts des doléances professionnelles et des réponses politiques qui devraient être au cœur du débat.

Le premier de ces angles morts est celui du foncier

La libéralisation du marché qui est à l'œuvre accélère l'accaparement des terres par l'usage et la propriété. Ce phénomène exponentiel génère trois appauvrissements : une simplification qui se traduit par une perte de valeur économique, sociale et écologique, une perte de compétitivité induite par la spéculation et une impossible relève.

Le deuxième est celui du partage de la valeur

Sapin 2, EGalim 1, 2, 3...ces réformes achoppent sur des règles de marché intrinsèquement déséquilibrées par la concentration des industries agroalimentaires et de la grande distribution. Il n'y a pas de fatalité à ce que la défense du pouvoir d'achat de nos concitoyens se traduise par la destruction d'emplois agricoles et industriels.

Le troisième est celui des coûts de production en amont

Si le secteur aval fait l'objet d'un débat public permanent, celui de l'agrofourniture est quasiment occulté. Or les règles économiques de ce domaine, qui va de la chimie au machinisme, sont tout autant constitutives du revenu agricole. Il convient a minima, pour sortir de cette zone d'ombre, d'étendre au secteur amont les missions de l'Observatoire de la formation des prix et des marges.

Le quatrième est celui des aides publiques

Les données fournies par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur l'allocation des aides de la PAC font

état de plus de la moitié des aides allouées à un cinquième des agriculteurs. Cette répartition est un levier essentiel de réduction des inégalités de revenus alors que l'agriculture est un des secteurs où elles sont le plus criantes.

Le cinquième concerne les mécanismes de régulation des marchés

Après un mouvement de libéralisation symbolisé par la fin des quotas laitiers, l'Union européenne a timidement renoué avec les mécanismes de stabilité. Étonnamment, ils sont peu mobilisés par la France. C'est le cas des avancées européennes en matière d'associations d'organisation de producteurs qui permettent de rééquilibrer les rapports commerciaux avec l'aval.

« Les échanges en vue d'une sortie de crise par le haut devraient porter sur la planification écologique, les régulations économiques et le contrat social avec notre pays »

Le sixième est celui du commerce avec les pays tiers

Agrimonde-Terra nous apprend que notre planète dispose de suffisamment de ressources pour nourrir 10 milliards d'êtres humains. Une nouvelle architecture de coopération sur les enjeux alimentaires est un des grands défis du siècle. Dans cet esprit, de véritables mesures « miroirs » apparaissent comme un antidote aux concurrences déloyales.

Le dernier est celui de l'énergie

Le marché carbone doit tourner la page des « indulgences » : ces compensations « écologiques » de nos modes de vie qui ont des conséquences massives sur les cultures vivrières des pays les plus fragiles.

L'autre enjeu est le risque de compétition des usages des sols entre production alimentaire et énergétique : juste place de la deuxième génération de biocarburant, partage de la biomasse avec la méthanisation et planification des énergies renouvelables électriques.

Le fait que ces questions politiques soient aujourd'hui pour l'essentiel lettre morte traduit un manque de prospective et d'arbitrages. Dans une démocratie éprise du bien commun, les échanges en vue d'une sortie de crise par le haut devraient porter sur la planification écologique, les régulations économiques et le contrat social avec notre pays. ●



AVENIR DE L'AGRICULTURE : CESSONS D'OPPOSER ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIE

Benoît BITEAU

- ▶ Agriculteur
- ▶ Député Écologiste et Social de la Charente-Maritime
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale



La crise agricole qui s'exprime depuis un an maintenant est le fruit des dérives de politiques publiques éculées et anachroniques, faisant de cette séquence une crise structurelle et non plus conjoncturelle, menaçant la pérennité des fermes, mais aussi la souveraineté alimentaire.

Cette souveraineté alimentaire n'est pas menacée par des normes et/ou des suppressions de pesticides, mais par le dérèglement climatique, comme l'illustrent encore les récents événements à Mayotte, mais aussi les récurrences sans précédent d'épisodes météorologiques extrêmes de sécheresse, canicule et inondations, l'effondrement de la biodiversité, rendant vulnérables les productions agricoles aux risques sanitaires, et une concurrence, entre eux, de tous les paysans de la planète via des accords de libre-échange.

Cependant, les choix politiques actuels du gouvernement semblent prendre une direction préoccupante. En cédant aux pressions de l'agro-industrie, il propose des mesures qui risquent de détériorer davantage la situation en affaiblissant des institutions essentielles à la régulation et à la protection des standards environnementaux. La volonté de démanteler l'Agence Bio, qui soutient l'agriculture biologique, ainsi que de fragiliser des organismes comme l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES), est préoccupante.

Face à ces constats et cet état des lieux, un chemin est possible, et les réglementations et les politiques publiques seront déterminantes. La référence à l'agronomie nous éloigne du recours aux pesticides et aux engrais de synthèse, œuvre dans le sens d'un climat et d'une biodiversité préservés, tout en réduisant significativement les coûts de production. La fin de la spécialisation des zones de production réduira nos

dépendances dans de nombreux secteurs alimentaires et nous affranchira donc d'importations massives de produits que nous savons produire localement. La répartition des aides publiques de la Politique Agricole Commune, non plus par unité de surfaces, où les 20 % des plus grosses structures foncières captent 81 % des aides européennes, mais par unité de main d'œuvre permettra de soutenir une vraie politique de l'emploi et de l'installation sur des structures diversifiées et résilientes.

Ces aides publiques doivent aussi constituer un paiement pour service environnemental (PSE), rémunérant des pratiques et des acteurs prenant soin de l'intérêt commun, de la santé, du climat et de la biodiversité. Au-delà de la Politique Agricole Commune, cette rémunération peut être assurée par le redéploiement de politiques publiques aujourd'hui consacrées à des solutions curatives, vers des logiques d'anticipation et de prévention. Si les aides publiques constituent une part légitime du revenu agricole, mais encore et surtout un filet de sécurité à la volatilité de cours mondiaux rendant incertains ces revenus agricoles, nous devons ne pas négliger les

outils de construction de prix plus rémunérateurs des produits agricoles. Cette volonté exigera également le retour d'outils de régulation des volumes, hier balayés par des logiques ultralibérales ayant mis en péril les

« Notre souveraineté alimentaire n'est pas menacée par des normes et/ou des suppressions de pesticides, mais par le dérèglement climatique »

paysans du Nord, mais aussi les paysans du Sud frappés de plein fouet par le dumping économique que constituent ces approches oubliant que se nourrir est un besoin primaire ne pouvant pas être l'otage de cyniques démarches spéculatives. Il est donc impératif de réorienter les aides publiques, et de soutenir une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et des droits des travailleurs, afin d'assurer un avenir viable pour les générations futures. ●



POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE D'AVENIR

Eric SARGIACOMO

- ▶ Député français (S&D) au Parlement européen
- ▶ Vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen
- ▶ Parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro du Parlement européen
- ▶ Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine



Au début de l'année dernière, les agriculteurs ont manifesté leur colère aux quatre coins de l'Union européenne. Un an plus tard, le feu couve toujours et l'édulcoration de certaines mesures de verdissement des subventions n'a rien réglé. Et pour cause, ce sont les conséquences de trente années de dérégulation de la Politique agricole commune (PAC) que paient aujourd'hui nos agriculteurs. Il est urgent de redresser la barre, non seulement pour leur assurer un revenu décent mais aussi leur permettre de prendre les risques de la transition agro-écologique, ainsi que pour renforcer notre sécurité alimentaire contre les chocs géopolitiques et endiguer les conséquences sociales dramatiques de l'inflation alimentaire.

La PAC a connu un tournant majeur au début des années 1990. Les protections douanières ont été baissées, les quotas de production supprimés et, à la place, on a mis en place des subventions, de plus en plus découplées, c'est-à-dire versées aux agriculteurs indépendamment des prix et des revenus, du type de production et de la durabilité des modes de production. Cet agenda répondait aux engagements pris par l'Union européenne suite à la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995. L'objectif était alors de supprimer les distorsions pour permettre aux marchés internationaux de sortir de la déprime et de remonter à leur niveau d'équilibre. Indéniablement, cette vision était naïve dans la mesure où elle niait l'extrême instabilité des marchés agricoles. La crise alimentaire de 2007 et 2008 a discrédité son bien-fondé, provoquant le blocage des négociations internationales ainsi que le renforcement des politiques agricoles des principales puissances agricoles.

Pour l'heure, l'Union européenne est restée à l'écart de ce mouvement. Dans le même temps, les demandes sociétales se sont traduites, à juste titre, par une élévation des standards de production pour des raisons de santé humaine et de protection de la biodiversité. Ainsi, les agriculteurs européens se retrouvent face à des injonctions contradictoires : ils doivent baisser leurs coûts de production pour être les plus compétitifs sur les marchés internationaux et, en même temps, ils doivent être les plus vertueux en termes de durabilité environnementale, et ce, alors même que le budget de la PAC est en constante érosion depuis trois décennies.

La crise sanitaire liée au Covid ainsi que le déclenchement de la guerre en Ukraine ont entraîné une prise de conscience de notre fragilité : la sécurité de nos approvisionnements alimentaires ne peut plus être considérée comme acquise. La vague d'inflation alimentaire de près de 25 % sur les années 2022 et 2023 a rappelé que les politiques agricoles sont les premières des politiques macro-économiques. Avec la crise climatique qui va indéniablement accroître la variabilité des rendements, une nouvelle donne s'installe qui nécessite de maîtriser des stocks alimentaires stratégiques.

L'Europe est évidemment le bon niveau pour reconstruire notre souveraineté alimentaire. C'est même indispensable si l'on veut préserver l'intégrité du marché unique contre les tentatives de fragmentations qui commencent déjà à apparaître. Cela suppose d'être en capacité de disposer de stocks alimentaires stratégiques comme le préconise le récent rapport Niinisto, d'améliorer nos outils de gestion des crises de marché, de renforcer les

« L'Europe est évidemment le bon niveau pour reconstruire notre souveraineté alimentaire »

organisations de producteurs et d'imposer aux importations nos propres normes de production au nom de la réciprocité. En assumant d'intervenir davantage sur les marchés agricoles, nous sécuriserons les revenus agricoles tout en finançant la transition agro-environnementale. A ces conditions, nous donnerons un avenir à nos agriculteurs et nous donnerons un avenir à la PAC, principale politique communautaire intégrée.●



UN CHANGEMENT DE LOGICIEL DANS L'APPROCHE DES SUJETS AGRICOLES S'IMPOSE !

Arnaud ROUSSEAU

► Président de la FNSEA



La colère agricole inédite qui s'est exprimée tout au long de l'année 2024 – et qui est encore loin d'être éteinte – doit être entendue pour ce qu'elle est vraiment : l'expression unanime d'une lente et longue sédimentation de difficultés, de contretemps, d'injonctions contradictoires qui sclérosent la capacité à produire, à entreprendre et pèsent sur le moral des agriculteurs, avec un lourd sentiment de déconsidération de la part des Pouvoirs Publics.

Le constat, pourtant clair, est largement partagé par les quatre gouvernements successifs avec lesquels nous avons dû négocier en un an : l'agriculture française est menacée. Perte de volumes de production, perte de parts de marché, importation de plus de 50 % de l'alimentation des Français, revenus agricoles qui ne donnent pas de perspectives, crise des vocations ou encore remise en question des moyens de productions... Des signaux d'alerte majeurs qui montrent que la perte de la capacité de production sur notre territoire est en passe d'atteindre le point de non-retour. Face à des pays qui ont compris depuis longtemps que l'alimentation était une arme puissante et stratégique, la pente sera impossible à remonter sans réaction rapide.

Grâce à l'action déterminée de la FNSEA et de son réseau, les fragilités de notre approvisionnement alimentaire sont apparues au grand jour. Produire sur le territoire européen est redevenu un enjeu. Des inflexions sur les politiques européennes commencent à poindre. Et plus largement, un consensus large sur les objectifs à atteindre en vue de redonner une dynamique à l'agriculture française s'est dégagé : poser une politique de souveraineté alimentaire qui passe par la relance de production agricole sur notre territoire en renforçant sa compétitivité, en massifiant l'accompagnement de la

transition pour faire face au changement climatique, en créant les conditions de l'attractivité pour favoriser l'installation des jeunes, en simplifiant la vie de ceux qui souhaitent entreprendre en agriculture.

Toutefois, le consensus sur le diagnostic et les solutions posées par la FNSEA avec Jeunes Agriculteurs, pour allier croissance et développement durable, ne suffisent malheureusement pas ! Preuve en est : plus d'un an de mobilisation et trop peu de concrétisation des engagements pris par les Pouvoirs Publics sur nos demandes de juste revenu, de simplification dans l'accès et l'utilisation des moyens de production et de dignité. Les gouvernements se suivent et reprennent à leur compte les promesses, mais l'instabilité politique de notre pays ne permet pas la réalisation attendu d'un grand changement de logiciel ! Sans parler de l'Europe qui engage son agriculture dans des traités de libre-échange sans réciprocité, donc mortifères pour son agriculture.

Si nous voulons relever tous les défis pour lesquels nous sommes attendus, alimentaires mais aussi climatiques et énergétiques, il faut sans délai accélérer, partout où cela est possible car toutes les propositions sont sur la table : les mesures d'urgence pour soutenir

les trésoreries et la viabilité des exploitations, les mesures de simplification réglementaires, normatives et administratives pour renouer avec le goût d'entreprendre, et les textes législatifs, comme la Loi d'Orientation Agricole pour donner de la visibilité à long terme au secteur.

« Un an de mobilisation et trop peu de concrétisation des engagements pris par les pouvoirs publics sur nos demandes de juste revenu, de simplification dans l'accès et l'utilisation des moyens de production et de dignité »

Il faut d'urgence changer de logiciel dans l'approche des sujets agricoles et redonner d'urgence à l'agriculture française, l'une des plus durables au monde, première productrice européenne, les moyens de ses ambitions. La FNSEA, avec Jeunes Agriculteurs, sont force de propositions issues des territoires. Désormais, charge à la représentation nationale, à tous les échelons, d'agir en responsabilité ! ●



POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE DANS DES TERRITOIRES VIVANTS

Laurence MARANDOLA

► Porte-parole de la Confédération paysanne



La « crise agricole » est structurelle, toujours bien présente et révèle les limites d'un modèle agricole hérité des années 1960, qui s'emballe avec la mondialisation ultralibérale du commerce des produits agricoles. Ce contexte concurrentiel tire les prix vers le bas et affaiblit constamment les normes environnementales pourtant indispensables à la protection de la santé et de l'environnement, et les droits sociaux. La pression sur les prix agricoles est incessante, avec la dérégulation du commerce et les accords de libre-échange (dont celui avec le Mercosur). Cette mise en concurrence frontale entre agriculteurs de différents pays, où les conditions de production (climat, sols, taille des fermes) et sociales (valeur du travail) sont très inégales, est dangereuse pour les agriculteurs eux-mêmes comme pour la souveraineté alimentaire¹.

Le système agricole bénéficie de politiques publiques légitimes et importantes qui, dans les faits, ont échoué à garder et rémunérer les agriculteurs. Elles ont accompagné un véritable plan de liquidation de l'agriculture. De plus, près de 80 %² des politiques de soutien à l'agriculture impactent négativement l'alimentation et le vivant (qualité de l'eau, des sols, biodiversité, etc.), sous couvert de compétitivité, course aux volumes et aux exportations. Ce système agricole est à bout de souffle, il a atteint ses propres limites : baisse continue du nombre de fermes, surendettement des exploitations, surcharge de travail mais aussi affaiblissement dramatique de certaines productions comme les fruits et légumes. Il a également généré l'épuisement des ressources. Pourtant les politiques publiques actuelles entretiennent cette situation. Jusqu'à quand ? L'évolution de l'agriculture française passe, en premier lieu, par sortie de cette mise en concurrence effrénée et donc par des mesures de régulation et protection des productions et marchés agricoles. Cela passe aussi par la réorientation des soutiens publics (PAC, fiscalité, etc.) vers l'accompagnement à la transition agroécologique, l'adaptation et la résilience des fermes, l'installation, la relocalisation des productions et la gestion des aléas climatiques et sanitaires.

Il convient également de traiter la situation de déclasserment et d'isolement des territoires ruraux. L'agriculture peut et doit être ouverte et inclusive. Ceci implique que nos concitoyens aient un droit

de regard sur leur alimentation et ses conditions de production, dans un indispensable dialogue. Ceci implique aussi de protéger la terre agricole des phénomènes d'artificialisation, accaparement et spéculation. Les décisions politiques ne peuvent plus être court-termistes ni influencées par les voix les plus bruyantes ou les intérêts d'une minorité, au mépris du pluralisme et de la démocratie. Le monde agricole attend des réponses structurelles et pour l'intérêt général : la rémunération des paysan.nes, une alimentation de qualité et accessible à tous et la préservation de notre capacité à produire demain en faisant face aux réalités climatiques, sanitaires et environnementales. Les signaux envoyés par les textes et décisions à venir (EGALIM, LOA, PLF et PLFSS ou PPL entraves) ne vont pas dans ce sens.

L'agriculture a un avenir en installant, gardant, rémunérant et protégeant chaque paysanne et chaque paysan. ●

« 80 % des politiques de soutien à l'agriculture impactent négativement l'alimentation et le vivant »

¹ Le concept de souveraineté alimentaire a été forgé par La Via Campesina, et adopté en 1996 par la FAO, pour désigner le « droit des peuples et des États de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires, sans dumping vis-à-vis des pays tiers ». Cs.

² « L'injuste prix de notre alimentation », septembre 2024. Secours Catholique-Caritas, Réseau Civam, Solidarité paysans et la Fédération française des diabétiques.



LES ENTREPRISES DE JEUX EN LIGNE SONT DES PARTENAIRES STRATÉGIQUES POUR L'ÉTAT !

**A L'AVANT-GARDE DE LA TECH ET DE LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE, INVESTIES DANS LES TERRITOIRES ET AUPRÈS DU MOUVEMENT SPORTIF...
LES ENTREPRISES DES JEUX EN LIGNE NE SONT PAS CELLES QUE L'ON CROIT !**

Derrière les marques connues du grand public qui proposent des offres de paris sportifs, de paris hippiques ou de poker en ligne, il y a des fleurons de la Tech française dont l'activité économique, ancrée dans les territoires, est stratégique pour la France.

Les débats parlementaires récents ont montré que leur contribution à l'économie était mal connue. Recettes fiscales, création d'emplois, sponsoring sportif, mécénat... les entreprises de jeux en ligne ont décidé de mesurer leur empreinte économique avec l'aide de la société d'audit spécialisée In-France (groupe Societe.com). L'Association Française du Jeu en Ligne (AFJEL) dévoile en exclusivité pour Le Trombinoscope, les données essentielles de cette filière française qui gagne à être mieux connue. Elle apporte un éclairage inédit sur des entreprises qui ont réussi à bâtir, en 15 ans, un écosystème vertueux, innovant et responsable, sur lequel pèse l'une

4,3 milliards d'euros d'impact économique et territorial pour la France pour un produit brut des jeux global des entreprises de l'AFJEL de 3 milliards d'euros en 2023.

Si le poids économique des entreprises de l'AFJEL représente 3 Mds€, elles génèrent plus de 4,3 milliards d'euros de retombées positives pour l'économie française.

Les dépenses auprès des fournisseurs établis en France atteignent en effet 1,16 milliard d'euros, démontrant ainsi le fort effet d'entraînement de leur activité sur le reste de l'économie : 81 % des dépenses des entreprises de jeux en ligne sont ainsi tournées vers des entreprises françaises, dont la moitié sont établies en-dehors de

60 % C'est le taux de fiscalité des entreprises de jeux en ligne, soit 17 fois plus que la moyenne des entreprises françaises

Avec un taux de fiscalité de plus de 60 %, ce sont plus de 90 % des bénéficiaires des entreprises de jeux en ligne qui sont reversés à l'État et aux collectivités. Depuis l'ouverture du marché en 2010, elles auront ainsi généré des milliards d'euros de recettes pour l'État et la Sécurité sociale. Un impact très singulier pour des entreprises du digital. Avec une fiscalité totale équivalente à 72 % de leurs revenus, elles sont au maximum de leur contribution possible, faisant de toute hausse de la fiscalité une menace directe pour la survie des entreprises et la sauvegarde des emplois de la filière.

**11.210 emplois dont 49 % dans les territoires
1 emploi direct dans le secteur des jeux en ligne génère 4,7 emplois à**

Ingénieurs, data scientists, spécialistes de l'IA, de la création d'infrastructures numériques complexes, mais aussi enquêteurs antifraudes, agents de prévention, juristes, spécialistes du marketing... ces entreprises emploient directement près de 2.000 salariés à Paris, Bordeaux ou Nice, et induisent 9.200 emplois, notamment auprès d'un réseau important de fournisseurs et prestataires français établis sur tout le territoire.

**Marché illégal de jeux en ligne :
3 à 4 millions de joueurs sur le
marché illégal dont 74 % ont des
pratiques addictives.**

**Un produit brut des jeux illégal équivalent
à celui du marché légal. 15 entreprises
françaises agréées pour lutter contre 1200
sites étrangers et illégaux de jeux en ligne**

(source : ANJ, étude menée par PWC, 2023).

C'est la grande spécificité de ce secteur : la concurrence directe d'un marché illégal, accessible à un clic. Ne payant ni impôts, ni taxes et ne respectant aucune réglementation, ces sites illégaux inondent de publicités les réseaux sociaux pour capter toujours plus de joueurs français. Ce sont actuellement entre 3 et 4 millions de Français qui sont exposés à des risques importants de santé publique (addiction) et de fraudes (datas, données bancaires, identité). Basés hors d'Europe, ces opérateurs illégaux alimentent un système de criminalité internationale souvent axé sur le blanchiment d'argent. Entreprises technologiques et pionnières du web, les entreprises agréées du jeu en ligne sont ainsi des partenaires stratégiques de l'État pour sécuriser l'espace numérique et lutter contre cette criminalité internationale. Leur affaiblissement pèserait sur la sécurité et la souveraineté numérique du pays.

**Des entreprises responsables
0,8 % des joueurs ont une pratique
excessive sur le marché légal, soit un
chiffre en baisse absolue depuis 2019**

*(étude EROPP, baromètre santé publique France -OFDT,
décembre 2024).*

Entre 2019 et 2024, on constate une baisse continue du nombre de joueurs à risque modéré, et une baisse en valeur absolue du nombre de joueurs excessifs selon les études menées par l'OFDT.

Les jeux en ligne sont homologués techniquement et offrent une traçabilité de tous les flux, en temps réel, ce qui en fait l'activité de jeux la plus sûre transparente et sécurisée de la filière. Par leur capacité à pouvoir identifier et suivre les pratiques de jeu de chaque utilisateur, les plateformes agréées de jeu en ligne proposent un cadre pertinent pour la promotion d'un jeu responsable capable de protéger efficacement les joueurs vulnérables (mineurs, interdits volontaires de jeux).

ENTREPRISES DE JEUX EN LIGNE ET MOUVEMENT SPORTIF : UN AVENIR AU DESTIN LIÉ

Les entreprises de paris en ligne sont un soutien important à la vitalité du sport dans les territoires. Rugby, football, Volley-Ball, Basket-Ball, Hippisme... : de Thionville à Bordeaux, de Lille à Nice, de Rennes à Saint-Priest, de Lyon à Nancy, partout en France elles soutiennent le sport professionnel et amateur.

En 2023, ce sont 155 millions d'euros qui ont permis de financer des infrastructures sportives dans les communes et de faire rayonner le sport partout en France (via l'ANS ou les stratégies partenariales directes).

Engagées dans la lutte contre les manipulations des compétitions sportives, leur expertise technologique contribue à détecter les tentatives de manipulation et d'alerter très rapidement les autorités.

**« Une hausse
déraisonnable des
taxes serait
mortifère pour nos
entreprises et
l'écosystème
sportif »**

Nicolas Béraud,
président de l'AFJEL



TRIBUNES

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES TERRITOIRES – COMMENT L'IA PEUT TRANSFORMER LES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?



En 2024, la Délégation à la prospective du Sénat s'est penchée sur le sujet de « L'intelligence artificielle et l'avenir du service public ». A la fin de l'année, ces sénateurs ont rendu un rapport enthousiaste qui commence par ces mots : « Avec l'IA, le service public pourrait gagner non seulement en efficacité, mais aussi en humanité. L'IA générative, en particulier, pourrait le rendre plus accessible, plus proche et plus individualisé, et tenir enfin les promesses de la révolution numérique. À condition bien sûr d'en comprendre les risques et les limites. » Soulager les agents de tâches fastidieuses et répétitives, accélérer les procédures ou prendre des décisions plus adaptées à chaque situation, par l'exploitation massive des données : les bénéfices pour les administrations publiques promis par l'utilisation de l'IA sont nombreux. Quelques projets ont éclos ici et là comme cet assistant virtuel au standard de la mairie de Plaisir ou cet outil de prévision de la région Centre-Val-de-Loire destiné à anticiper les périodes de stress hydrique.

Face au marché de l'intelligence artificielle largement dominé par les entreprises américaines et demain chinoises, les collectivités territoriales restent cependant prudentes quant à ces nouveaux outils. Dans un communiqué du 25 avril dernier, Intercommunalités de France, une association fédérant près de 1000 collectivités, a appelé à ne pas « confondre vitesse et précipitation » en matière de déploiement de l'IA. Les élus locaux demandent « une grande concertation concernant les modalités d'utilisation de ces outils auprès des usagers et des agents territoriaux, et à tirer les enseignements des expérimentations menées jusqu' alors ». Celles-ci, lancées en janvier 2024 auprès des agents de l'État et des collectivités territoriales, leur semblent « encore bien trop précoces au regard du souhait d'une généralisation progressive de l'IA dans de nombreux services de l'administration ». Avant leur déploiement à grande échelle dans les services publics locaux, les projets utilisant l'intelligence artificielle devront prouver que les avantages qu'ils offrent s'accompagnent de garanties en matière de sécurité et de respect des libertés individuelles.

Adèle Hospital

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, UN LEVIER D'AUDACE ET D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LA FRANCE ET L'EUROPE

Clara CHAPPAZ

► Ministre déléguée auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique



France investit dans les infrastructures. Le supercalculateur Jean Zay, installé à Paris-Saclay, permet à nos chercheurs de travailler dans les meilleures conditions, tout comme les grands projets d'infrastructures privés qui se multiplient. Par ailleurs, notre énergie abondante, stable et décarbonée, grâce au nucléaire, est un atout décisif à une époque où l'IA requiert une puissance de calcul croissante. Ce modèle allie innovation et responsabilité environnementale, une spécificité qui renforce notre attractivité.

Mais notre ambition dépasse les frontières nationales. Comme l'a récemment rappelé Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Europe, avec ses 450 millions de citoyens, dispose de la taille critique pour rivaliser au niveau mondial. Pour y parvenir, nous devons construire des champions européens capables de se hisser au sommet. Cela passe par une plus forte compétitivité, le financement, la simplification des normes et une stratégie renforçant l'innovation. Le soutien à la commande publique et l'instauration d'une « préférence européenne » sont autant de leviers à activer pour dynamiser notre écosystème.

Comme l'a récemment souligné François Bayrou, Premier ministre, l'intelligence artificielle est une révolution qui dépasse les frontières technologiques. Elle doit être au service d'une ambition

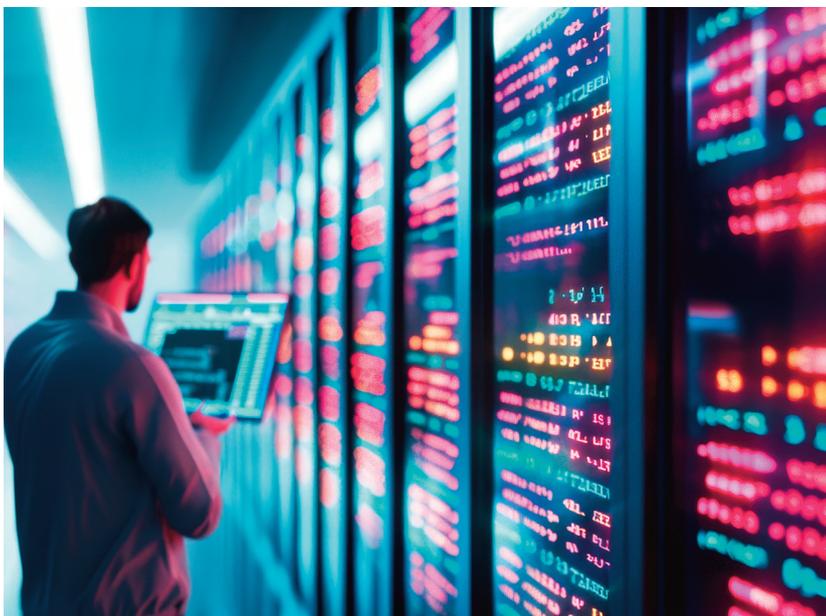
L'intelligence artificielle est bien plus qu'un enjeu technologique : elle est devenue un instrument de compétitivité économique et de souveraineté. En face des investissements consentis par des pays comme les États-Unis ou la Chine, certains pourraient s'inquiéter de notre situation. Mais il serait réducteur de céder à cette comparaison. La France et l'Europe disposent d'atouts uniques pour s'imposer comme acteurs majeurs de l'IA dans le monde.

Depuis 2018, la stratégie française pour l'intelligence artificielle, initiée par le président de la République, a jeté les bases solides de notre réussite. La France est forte de ses talents, avec des formations d'excellence en mathématiques et algorithmie. Nos universités brillent à l'international, comme en témoigne la quatrième place de la France au classement de Shanghai en mathématiques. Nos chercheurs et entrepreneurs, tels que Yann Le Cun, Arthur Mensch ou encore Guillaume Lample, figurent parmi les références mondiales. Il est temps de valoriser ces réussites. En complément de ses talents, la

« En multipliant les initiatives sur le territoire et en écoutant les inquiétudes des citoyens, nous favorisons la confiance »

commune : faire progresser nos sociétés tout en renforçant la souveraineté européenne. Ce cap, fixé par le gouvernement, doit mobiliser tous les acteurs - chercheurs, entrepreneurs, décideurs - autour d'une vision claire et audacieuse. L'IA est une opportunité sans précédent pour repenser la relation entre l'État, les entreprises et les citoyens. En France, elle se met déjà au service des élèves, des citoyens et des agents publics, qu'il s'agisse de personnaliser les apprentissages scolaires ou d'améliorer l'efficacité administrative. L'objectif est clair : libérer du temps pour renforcer les interactions humaines tout en s'appuyant sur les avancées technologiques.

Au-delà des outils, nous avons un rôle de pédagogue. Trop souvent, l'IA suscite la crainte, alimentée par des discours alarmistes. Mais cette peur, légitime, ne doit pas nous empêcher d'avancer. En multipliant les initiatives sur le territoire, comme les Cafés IA, et en écoutant les inquiétudes des citoyens, nous favorisons la confiance, indispensable pour adopter ces innovations. L'Europe joue un rôle clé dans cet équilibre, avec une régulation harmonisée qui garantit à la fois innovation et protection des citoyens. Le sommet pour l'action pour l'IA sera l'occasion de renforcer notre message d'attractivité : la France et l'Europe sont des territoires d'audace et d'avenir pour l'intelligence artificielle. Il incarnera une vision de l'IA qui nous est propre, réunissant États, chercheurs et entrepreneurs, avec un objectif commun : faire de l'IA un levier de prospérité et de progrès partagé. ●



L'IA, UN PHARMAKON NÉCESSITANT RÉGULATION

Christian REDON-SARRAZY

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Haute-Vienne
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Secrétaire de la Commission supérieure du numérique et des postes
- ▶ Rapporteur du rapport "L'IA et l'avenir du service public"



l'intelligence artificielle apparaît comme une révolution technologique charriant son lot d'innovations et de risques. La tentation du « tout numérique », que l'on observe déjà avec une dématérialisation grandissante, doit nous alerter. Car un principe essentiel et incontestable demeure : nulle intelligence artificielle ne saurait remplacer totalement les capacités humaines, cognitives comme émotionnelles.

Le besoin de contact humain reste indispensable, en particulier pour nos concitoyens en situation d'exclusion numérique - et rappelons qu'un quart de la population française n'a pas accès aux moyens numériques, que ce soit par manque de matériel, de connexion stable ou tout simplement par méconnaissance des usages. Le projet de loi de finances pour 2025, qui prévoyait la diminution du nombre de conseillers numériques, justement employés par les collectivités et les associations pour aider les publics fragilisés à accéder à leurs droits de plus en plus dématérialisés, envoyait un mauvais signal à cet égard.

Les risques éthiques, comme ceux d'une déshumanisation des services, apparaissent totalement inacceptables dans le domaine médical. C'était précisément l'une des préoccupations du rapport que j'ai co-piloté en tant que vice-président de la Délégation sénatoriale à la Prospective.

La vitalité de nos territoires tient à un service public de qualité, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé ou de la sécurité des personnes. C'est un des piliers fondamentaux de notre République, et on sait à quel point les conséquences des logiques uniquement comptables des politiques publiques des vingt dernières années menacent son efficacité.

« Le besoin de contact humain reste indispensable, en particulier pour nos concitoyens en situation d'exclusion numérique »

Bien qu'elle soit dans les faits déjà utilisée depuis plusieurs années pour diverses applications,

L'IA permet déjà d'améliorer la prise en charge des patients, que ce soit pour l'analyse des clichés radiographiques, la prise de rendez-vous, ou tout simplement en démocratisant l'accès à l'information médicale des patients. Le développement des dépistages à partir de données massives permet de personnaliser davantage la médecine et de l'axer sur la prévention, ce qui aura un impact positif indéniable sur les dépenses de santé, en limitant les traitements curatifs coûteux. Mieux informés, les patients seront davantage acteurs de leur parcours de soin.

Le risque est néanmoins celui d'une médecine à deux vitesses, où des freins psychologiques et surtout économiques pourraient engendrer de nouvelles inégalités de santé, qui viendront s'ajouter à la désertification médicale et aux contraintes financières. Pour éviter cet écueil, la mise en place de cadres réglementaires, et surtout d'un suivi attentif sur le terrain demeurent indispensables.

Le numérique, et a fortiori l'IA, est bien un pharmakon, à la fois poison et remède. Elle n'a donc aucune neutralité. Tout dépend de l'usage que l'on en fait. Si la nécessité de prendre le virage de cette modernisation est indiscutable, compte tenu des millions de données de santé personnelles traitées, il est du devoir du législateur de veiller à l'élaboration d'un système de protection et de régulation à l'échelle des États. Ce projet est d'autant plus urgent face à la contre-attaque illibérale de la tech américaine contre tous les efforts normatifs de l'Union européenne, car il en va de notre souveraineté, collective et nationale, et de l'avenir de nos concitoyens. ●



L'IA DANS L'ÉDUCATION : VERS UNE TRANSFORMATION RESPONSABLE

Bernard FIALAIRE

- ▶ Sénateur RDSE du Rhône
- ▶ Vice-président de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport
- ▶ Rapporteur du rapport L'IA et l'avenir du service public



J'ai demandé à une intelligence artificielle générative de résumer le rapport que nous avons rendu, avec mon collègue Christian BRUYEN, pour la Délégation à la Prospective. Voici la réponse de ChatGPT :

L'éducation est aujourd'hui face à une révolution technologique majeure. Depuis l'émergence des technologies d'intelligence artificielle (IA) générative comme ChatGPT, ces outils offrent des possibilités croissantes. Promettant une personnalisation des apprentissages et une inclusivité accrue, ils suscitent autant d'enthousiasme que de questions sur leur impact éthique et pédagogique.

Les promesses de l'IA pour l'éducation

Un soutien adaptatif pour les élèves. L'IA cible les besoins des apprenants avec des exercices personnalisés. Des outils comme MIA Seconde accompagnent les élèves en mathématiques ou

« L'IA ne doit pas remplacer l'enseignant, mais renforcer son rôle central dans l'éducation »

français, adaptant les contenus à leur rythme individuel. Les innovations en matière d'accessibilité, telles que les traducteurs en langue des signes ou les lecteurs d'écran, révolutionnent l'éducation inclusive.

Un appui pour les enseignants. L'IA aide les enseignants en analysant les données d'apprentissage pour détecter les difficultés, concevoir des supports adaptés et alléger les tâches administratives. Cette optimisation leur laisse plus de temps pour leurs missions pédagogiques.

Une meilleure gestion du système éducatif. L'IA facilite le pilotage des établissements en optimisant l'orientation, en prévenant le décrochage et en adaptant les programmes. Toutefois, ces usages soulèvent des questions éthiques, notamment sur la protection des données personnelles.

Les défis d'une adoption inégale

Une fracture dans les usages. Si les jeunes adoptent massivement l'IA - 90 % des lycéens utilisent

ChatGPT pour leurs devoirs -, les enseignants, eux, peinent à l'intégrer. Ce retard s'explique par un manque de formation et de ressources adaptées. La France se situe à un niveau intermédiaire en comparaison internationale, avec des initiatives fragmentées et insuffisamment structurées.

Un cadre à construire. Malgré les efforts, comme les clusters « IA » dans l'enseignement supérieur, il manque une stratégie globale pour une adoption harmonieuse des outils d'IA dans tout le système éducatif. La disparité des pratiques freine leur réelle intégration.

Trois axes pour une éducation augmentée

1. Former enseignants et citoyens. L'éducation à l'IA doit devenir une priorité nationale. Cela inclut la formation initiale et continue des enseignants pour démystifier ces technologies et maîtriser les outils adaptatifs. Une culture générale de l'IA doit aussi être développée chez les élèves.

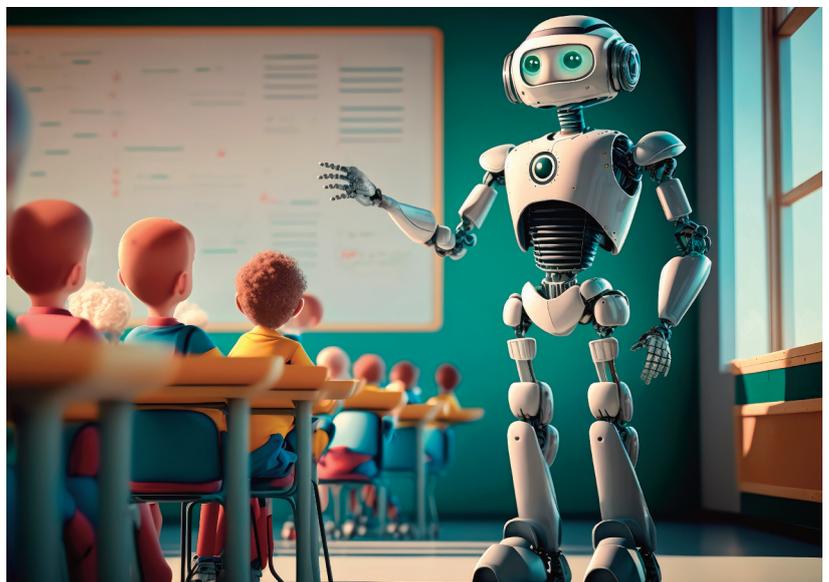
2. Accompagner l'innovation. Il est crucial de créer un cadre clair et éthique pour faciliter l'expérimentation des outils d'IA. Les enseignants doivent pouvoir tester ces technologies en conditions réelles avec un soutien institutionnel.

3. Évaluer et améliorer les outils. La mise en place d'un observatoire de l'IA dans l'éducation permettra de mesurer leur efficacité, d'analyser les impacts sur les apprentissages et d'encourager les innovations prometteuses tout en limitant les dérives.

Une transformation à encadrer

L'IA ne doit pas remplacer l'enseignant, mais renforcer son rôle central dans l'éducation. L'objectif est de moderniser tout en garantissant une éducation inclusive et équitable. Face aux promesses de ces technologies, la vigilance reste essentielle pour préserver les valeurs fondamentales.

La France doit saisir cette opportunité unique pour devenir un modèle d'intégration responsable et humaine de l'IA. Avec une approche ambitieuse et éthique, l'IA peut transformer l'éducation tout en respectant ses principes essentiels. ●



MARIER INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Stéphane RAMBAUD

- ▶ Député RN du Var
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Rapporteur du rapport Les défis de l'intelligence artificielle générative en matière de protection des données personnelles et d'utilisation du contenu généré



L'intelligence artificielle bouleverse les services publics locaux en promettant des transformations majeures. Simplification des démarches administratives, amélioration des conditions de travail des agents, optimisation des ressources... les promesses sont nombreuses. Mais comme toute avancée technologique, son déploiement soulève des interrogations éthiques, juridiques et organisationnelles.

Des bénéfices déjà visibles

L'IA offre des outils puissants pour alléger les tâches rébarbatives et recentrer les agents sur des missions à plus forte valeur ajoutée, comme l'accueil du public ou l'accompagnement des entreprises. Les expérimentations menées, notamment par le ministère de la Transformation et de la Fonction publique, montrent l'efficacité d'assistants conversationnels dans les Maisons France Service, avec des réponses plus rapides et précises pour les usagers. Ces innovations illustrent la capacité de l'IA à répondre aux enjeux spécifiques des territoires.

Un cadre juridique et éthique indispensable

Cependant, les collectivités ne peuvent adopter ces outils sans respecter un cadre juridique strict. En France, le RGPD et la loi Informatique et Libertés encadrent le traitement des données personnelles, garantissant leur protection et la transparence des algorithmes. Le Règlement européen sur l'Intelligence Artificielle (IA Act) classe les systèmes selon leur niveau de risque et impose des exigences spécifiques pour les outils à haut risque. Ces règles,

renforcées par l'ordonnance de 2023 sur l'accessibilité numérique, imposent aux collectivités de garantir la sécurité juridique et la souveraineté technologique des outils utilisés. Le Conseil d'État, dans une étude récente, rappelle l'importance de construire une « IA publique de confiance » en respectant les principes de transparence, de non-discrimination et de primauté humaine. Ces recommandations sont essentielles pour éviter tout détournement ou atteinte aux libertés fondamentales.

L'accessibilité : un enjeu prioritaire

Une administration numérique ne saurait être pleinement accessible si elle ne prend pas en compte les besoins des personnes en situation de handicap. La loi de 2005 et le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) imposent aux services publics de rendre leurs outils numériques accessibles à tous. Pour les malvoyants, malentendants ou autres populations

« L'intelligence artificielle dans les services publics ne doit pas être perçue comme une finalité, mais comme un outil destiné à améliorer la qualité du service rendu aux citoyens »

marginalisées, l'IA doit être conçue pour garantir une équité d'accès. Les collectivités doivent intégrer ces exigences dès la conception de leurs projets, sous peine de creuser davantage la fracture numérique.

Des réserves légitimes

Malgré ces promesses, les collectivités restent prudentes. Les élus réclament une large concertation avec les agents territoriaux et les usagers, ainsi qu'une évaluation rigoureuse des expérimentations en cours. Ils alertent également sur le risque de déshumanisation des services publics, qui pourrait éloigner les citoyens de leurs institutions. La réussite de ces projets dépend largement de la capacité des agents publics à utiliser ces outils. Il est primordial de les sensibiliser aux enjeux de l'IA, de leur fournir une formation adaptée et de les accompagner dans leur prise en main. Une IA mal maîtrisée pourrait engendrer des erreurs coûteuses, des failles de sécurité et une perte de confiance des usagers.

Innover en responsabilité

L'intelligence artificielle dans les services publics ne doit pas être perçue comme une finalité, mais comme un outil destiné à améliorer la qualité du service rendu aux citoyens. Pour être véritablement bénéfique, elle doit être mise au service des relations humaines et de l'accessibilité, en plaçant les usagers au cœur des priorités. En mariant innovation technologique et respect des principes fondamentaux, les territoires peuvent s'imposer comme des modèles d'administration connectée et responsable. Toute précipitation pourrait entraîner des dérives. Mais en adoptant une approche réfléchie, respectueuse des cadres juridiques et attentive aux besoins des Français, l'intelligence artificielle pourrait devenir un levier puissant pour moderniser et optimiser durablement les services publics locaux. ●



L'IA DANS LES TERRITOIRES : RELEVER LE DÉFI HUMAIN ET MUTUALISER

Patrick MOLINOZ

- ▶ Vice-président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- ▶ Membre du Comité des régions de l'Union européenne
- ▶ Maire de Venarey-lès-Laumes (21)
- ▶ Co-président de la commission Numérique de l'AMF



L'intelligence artificielle qui se déploie à très grande vitesse dans la vie quotidienne, offre des opportunités historiques d'amélioration de l'action publique dans les territoires. Après avoir relevé le défi des infrastructures, en amenant l'internet THD presque partout, nous sommes dans l'obligation de relever celui des usages. L'IA doit nous y aider. L'IA servira d'assistance aux usagers et professionnels, elle aidera à la décision les responsables publics, elle simplifiera les démarches, libérera les agents de tâches peu valorisantes et facilitera des choix plus justes... elle est, déjà, informellement le plus souvent, utilisée à tous les niveaux de l'action publique.

« La montée en compétences est la clé pour que l'IA serve l'humain, et non l'inverse »

Cependant, cette révolution ne sera bénéfique que si elle respecte les fondamentaux de notre contrat social et politique. Si l'IA n'a pas été conçue spécifiquement dans une logique d'intérêt général, c'est bien dans cette logique que nous devons la penser. Les enjeux sont considérables et je défends l'idée d'une IA responsable, non seulement en matière environnementale et énergétique mais aussi du point de vue politique et social : les principes et valeurs qui régissent la vie « physique » doivent être respectés dans l'univers numérique. L'IA ne doit pas menacer nos démocraties... Il convient donc de réaffirmer la place première de l'humain dans la relation à l'IA. Cela suppose de renforcer la prise de conscience politique des opportunités et des risques. Pour y parvenir, un effort massif de sensibilisation, de formation et de développement des compétences doit être engagé. Des programmes adaptés à tous doivent être développés et financés. Dans un monde en mutation accélérée, la montée en compétences est la clé pour que l'IA serve l'humain, et non l'inverse. Préparer agents, élus et citoyens à ces mutations est une priorité absolue.

Il faut, parallèlement, défendre une IA souveraine nourrie de données de qualité et dont la sécurité est garantie. La question de la qualité des données est centrale... nous ne pouvons pas nous satisfaire d'IA nourries de données essentiellement non francophone et non européennes... sans parler des équipements. Ensuite la question de la cybersécurité doit être considérée avec le plus grand sérieux et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) ne doit pas abandonner les territoires comme elle semble sur le point de le faire en cessant de financer les centres de réponse aux incidents cybers locaux, les CSIRT.



L'impact environnemental doit être mesuré sans tabou et sans a priori. Si le développement de l'IA est inéluctable il doit se concevoir dans une logique de sobriété, par exemple en privilégiant des algorithmes et des modèles de langage moins énergivore et en servant les objectifs de développement durable. Au-delà des aspects technologiques, l'adoption d'une charte éthique de l'IA serait utile, sans être suffisante. Elle pourrait mettre l'accent sur des droits et devoirs de l'IA, les pratiques vertueuses, l'équité dans les décisions automatisées, les communs et la transparence des algorithmes. Le développement de labels garantissant des standards environnementaux et sociaux renforcerait la confiance dans ces technologies.

Enfin, le défi de l'IA dans les territoires ne sera convenablement relevé que si personne n'est oublié. Il ne doit pas y avoir d'un côté les collectivités qui ont les moyens humains et financiers de s'emparer du sujet et de l'autre, dans les territoires ruraux essentiellement, celles qui seraient dans l'incapacité de le faire. Pour n'oublier personne il n'y a que deux solutions. Soit l'État crée un grand service public universel de l'IA, soit, plus modestement, les collectivités locales s'unissent et mutualisent, à l'échelle régionale, leurs moyens. C'est ce choix de mutualisation et de solidarité numérique territoriale qu'a fait la région Bourgogne Franche Comté avec l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence artificielle. ●

ET SI L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ÉTAIT LA CLÉ POUR RÉINVENTER LES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?

Joséphine KOLLMANNSBERGER

- ▶ Maire de Plaisir
- ▶ Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, déléguée à la culture et au tourisme
- ▶ Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, déléguée à l'environnement et à la transition écologique



Face aux crises qui bouleversent nos collectivités – qu'elles soient sanitaires, économiques ou sociales – en tant qu'élus locaux nous devons faire preuve d'innovation et d'audace. À Plaisir, nous avons choisi de relever ce défi en intégrant l'intelligence artificielle (IA) au cœur de nos services municipaux. L'expérience menée avec notre assistant conversationnel, baptisé Optimus, démontre que l'IA peut être un formidable levier pour concilier efficacité et qualité du service public.

Une réponse à un contexte de crise

Les finances publiques des collectivités sont sous pression. Dans un contexte de raréfaction des ressources, les attentes des citoyens restent élevées, en particulier en matière d'accessibilité et de réactivité des services. La pandémie de Covid-19 a agi comme un révélateur des failles de nos organisations. À Plaisir, lors de la sortie de la crise sanitaire, notre standard téléphonique a été saturé, avec 70 % des appels liés à des demandes de renouvellement de pièces d'identité. Deux tiers de ces appels restaient sans réponse.

Confrontés à l'impossibilité de recruter davantage de standardistes et au besoin impérieux d'améliorer l'expérience des usagers, nous

avons fait le choix de l'innovation.

Optimus, un projet au service de l'humain

Déployé progressivement à partir de juin 2022, aujourd'hui, notre assistant conversationnel, développé avec la start-up Yelda, répond aux appels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Contrairement aux systèmes vocaux interactifs souvent décriés, il permet des échanges fluides en langage courant. Résultat : 100 % des appels sont désormais pris en charge, et 50 % des demandes sont traitées intégralement par le robot. Les citoyens obtiennent des réponses immédiates aux questions les plus fréquentes, comme les horaires d'ouverture ou les démarches administratives.

Mais au-delà des chiffres, ce projet illustre une autre facette essentielle de l'IA : sa capacité à redonner du sens au travail des agents municipaux. Optimus ne remplace pas l'humain ; il le complète. Libérés des tâches répétitives, nos agents se consacrent désormais aux demandes complexes ou à l'accompagnement personnalisé. Mieux formés et mieux valorisés, ils jouent un rôle clé dans l'amélioration de la relation avec les usagers. Ce projet a

« Libérés des tâches répétitives, nos agents se consacrent désormais aux demandes complexes ou à l'accompagnement personnalisé »

permis d'enrichir leurs missions, sans suppression de postes.

Une approche responsable et inclusive

L'intégration de l'IA au sein de nos services s'est appuyée sur une démarche collaborative. Nous avons mobilisé nos agents pour co-construire la base de connaissances d'Optimus, impliqué l'Assemblée citoyenne locale dans les phases de test, et consulté les habitants sur des choix symboliques, comme le nom du robot. Cette approche participative a été essentielle pour faciliter l'acceptation de cette technologie par la population.

Toutefois, l'adhésion ne doit jamais être tenue pour acquise. Deux enquêtes annuelles montrent que, si 70 % des usagers se déclarent satisfaits ou très satisfaits, une partie demeure réticente à l'idée de dialoguer avec une machine. Nous restons donc à l'écoute des retours, ajustant régulièrement l'outil pour répondre aux attentes de tous.

Un levier d'efficacité pour les collectivités

L'expérience d'Optimus à Plaisir prouve que l'intelligence artificielle peut être une réponse aux défis des collectivités territoriales. Loin d'être un gadget, l'IA peut devenir un outil stratégique pour réinventer l'action publique locale. À Plaisir, nous avons choisi d'en faire un allié pour offrir à nos administrés un service plus réactif, plus humain et plus efficace. Ensemble, élus, agents et citoyens, nous dessinons les contours d'une administration augmentée, capable de relever les défis de demain. ●



ACCOMPAGNEMENT DU CNFPT : PASSER DE L'ACCULTURATION À L'EXPERTISE

Yohann NÉDÉLEC

► Président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)



L'intelligence artificielle n'est pas l'avenir : elle est déjà notre présent. Il est donc impératif que la fonction publique territoriale s'inscrive résolument dans cette révolution numérique. L'intelligence artificielle ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais comme une opportunité qu'il nous faut comprendre pour renforcer nos services publics locaux et mieux répondre aux attentes des citoyens.

Le CNFPT, en tant qu'acteur central de la formation, a pour responsabilité de préparer les agents territoriaux et les collectivités aux évolutions technologiques, organisationnelles et sociales. Notre mission est de développer les compétences nécessaires pour intégrer l'IA de manière stratégique et éclairée, en offrant ressources, outils et expertise adaptés pour un déploiement maîtrisé et porteur de sens.

Cette réflexion doit être profitable à tous, et contribuer à réduire les fractures numériques plutôt qu'à les accentuer, en s'assurant que tous les agents et toutes les collectivités puissent accéder aux clefs de compréhension de l'intelligence artificielle. Si plus de 50 % des collectivités de plus de 3 500 habitants ont déjà engagé des

démarches ou envisagent de le faire rapidement, il est essentiel que tous les agents et toutes les structures puissent participer à ces réflexions dans nos territoires.

Certes, sous sommes confrontés à de nombreux enjeux éthiques, car il s'agit de veiller à conserver le contrôle des données et de respecter les droits fondamentaux de chacun, ainsi que l'égalité d'accès à ces technologies. Nous devons également répondre aux différents besoins des métiers de la fonction publique territoriale en veillant à toujours viser à la fois un meilleur service public mais aussi une amélioration des conditions de travail de chaque agent.

L'offre d'accompagnement du CNFPT se renforce donc en 2025 et passe de l'acculturation à l'expertise, avec l'ambition d'intégrer à terme les enjeux de l'intelligence artificielle dans toutes les politiques publiques et familles de métier territoriaux.

Dès à présent, nous déployons une nouvelle offre disponible en ligne via une série de webinaires, complétée en fin de premier trimestre par la publication d'un MOOC dédié. Puis, nous

« L'intelligence artificielle n'est pas une fin en soi, mais un levier pour construire une fonction publique plus agile, plus inclusive et mieux préparée aux défis du XXI^e siècle »

proposerons des événements dans tous les territoires, associant les collectivités à des temps de réflexion et d'échanges sur l'application de l'intelligence artificielle au service public local. En parallèle, notre offre s'enrichit en continu de modules d'intégration des enjeux de l'IA appliqués aux différents métiers, et des stages experts seront progressivement proposés.

Pour nourrir cette réflexion et anticiper les impacts actuels et futurs de l'IA, j'ai souhaité que le CNFPT conduise également des travaux prospectifs et d'échanges avec les acteurs territoriaux. Cette stratégie IA du CNFPT n'est pas un projet isolé, mais bien un engagement collectif. Elle repose sur une collaboration étroite avec les élus, les agents territoriaux, les collectivités et nos partenaires institutionnels.

L'intelligence artificielle n'est pas une fin en soi, mais un levier pour construire une fonction publique plus agile, plus inclusive et mieux préparée aux défis du XXI^e siècle. Avec cette stratégie, le CNFPT se donne les moyens d'accompagner cette révolution avec ambition et pragmatisme, au bénéfice des agents, des collectivités, du service public et des citoyens. ●



DÉFERLANTE DE L'IA : UN DÉFI ORGANISATIONNEL POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Clément BAYLAC

► Conseiller Économie et attractivité à Intercommunalités de France



d'esquisser une approche plus nuancée sur l'utilisation de l'IA dans le secteur public. Toutefois, si ces expérimentations se révèlent parfois très utiles, il n'existe pas encore de partage des évaluations et des enseignements tirés de l'utilisation de solutions IA au sein du secteur public à l'échelle nationale. Sans communs numériques sur le sujet, les décideurs locaux doivent encore déterminer seuls l'opportunité d'utilisation d'une IA au sein de leur collectivité en intégrant les bénéfices immédiats mais aussi les coûts environnementaux et sociaux à long terme. Pas d'IA sans data, l'utilisation massive de l'IA dans l'administration accroît sa responsabilité en matière de sécurisation des données mais aussi ses obligations de transparence des algorithmes publics, ce qui rend la définition de cadres et la production d'outils communs d'autant plus nécessaire.

Fin 2022, le lancement de ChatGPT et l'accès au plus grand nombre à l'intelligence artificielle générative (IAG) et conversationnelle soulèvent des questions liées aux enjeux éthiques, sociaux, environnementaux, économiques et de souveraineté cruciales pour notre pays. Si la fiabilité, l'empreinte écologique des technologies utilisées ou la sécurisation des données

concernent les collectivités au même titre que d'autres organisations, la déferlante de l'IAG a mis en évidence certains enjeux propres à l'organisation du travail de la fonction publique territoriale (FPT), employeuse de près de 2 millions d'agents en France et garante de nombreux services publics locaux.

« Sans communs numériques sur le sujet, les décideurs locaux doivent encore déterminer seuls l'opportunité d'utilisation d'une IA au sein de leur collectivité »

Attention au piège des économies immédiates. Dans un contexte de déficit public où l'État cherche à réduire les dépenses, l'IA peut apparaître comme un levier séduisant pour justifier la suppression de postes dans la fonction publique territoriale. Cependant, cette logique purement comptable risquerait d'entraîner des conséquences contre-productives pour le service public local, avec une perte de compétences humaines irremplaçables, une déshumanisation accrue des services publics et un anéantissement

de la politique d'inclusion numérique menée par les collectivités auprès d'un tiers des Français touchés par l'éloignement aux outils numériques. Le 6 février 2025, la France accueillera pendant une semaine le Sommet pour l'action sur l'intelligence

artificielle, l'occasion peut-être pour l'État d'associer les collectivités territoriales, garantes de l'intérêt général au local, au sein des débats. ●

L'IA interroge l'organisation du travail au sein de la FPT. D'un point de vue organisationnel, l'arrivée de l'IAG dans les administrations publiques locales vient interroger un phénomène qui n'a rien de nouveau : une imposition par le haut de la définition et de l'organisation du travail. En effet, c'est souvent au niveau des directions générales, et parfois au sommet de l'État, que l'on va définir l'importance des tâches réalisées, du temps nécessaire à y consacrer ainsi que les outils pertinents à utiliser par les agents. L'utilisation de l'IA « Albert » auprès des agents des maisons France Services est en cela un exemple patent : « À l'IA les tâches rébarbatives, et aux agents publics, le lien avec nos concitoyens » déclarait l'ancien Premier ministre Gabriel Attal. De plus, s'il est admis que l'agent soit dépossédé par l'IA de son expertise technique, il ne pourra pas vérifier ni corriger les résultats obtenus par l'IA, or celle-ci n'est jamais infaillible. Par ailleurs, l'imposition d'un outil IA par l'État aux agents de collectivités pourrait être contraire au principe de libre administration des collectivités.

Le besoin de partager les expérimentations menées par l'État et les collectivités. Depuis deux ans, les expérimentations en cours au sein de l'État et des collectivités dans de nombreux domaines comme l'urbanisme, la mobilité, la sécurité ou encore l'accompagnement aux démarches administratives pourraient désormais permettre



MALADIES RARES : LE QUATRIÈME PLAN NATIONAL SE FAIT ATTENDRE



Depuis le 29 février 2024, les associations de patients atteints de maladie rare attendent des mesures « décisives » de la part du gouvernement. La France a longtemps été pionnière dans le domaine de ces maladies dites « rares » car elles touchent une personne sur 2000. Les plus connues de ces pathologies sont la maladie de Charcot, la mucoviscidose, la maladie de Crohn ou la myopathie de Duchenne. Au nombre de 7 000 connues à ce jour, elles touchent près de trois millions de Français. Dès 1995, sous l'impulsion du mouvement associatif, les maladies rares sont devenues une préoccupation de santé publique majeure. Le premier Plan national maladies rares (PNMR1) est lancé, en 2005, pour améliorer la prise en charge des patients. La France est le premier pays européen à se doter d'un tel plan. Depuis lors, les plans nationaux se sont succédé contribuant à encourager la recherche, accélérer le diagnostic et mettre en place une prise en charge globale des patients grâce, notamment, à la création de vingt-trois Filières nationales de santé maladie rare.

En 2023, un PNMR4 est annoncé qui devra être centré sur les thérapies. L'une des premières mesures de ce plan devrait être une nouvelle labellisation pour cinq ans des Centres de référence maladies rares. Ces centres participent au soutien des personnes touchées par une maladie rare en informant et organisant la prise en charge, partout sur le territoire français. Il y a un an, la ministre de la santé de l'époque, Catherine Vautrin, annonce « 36 millions d'euros supplémentaires qui permettront d'augmenter le maillage des centres sur l'ensemble du territoire ». Les mois passant sans nouveau plan à l'horizon, l'association de patients Silver Russell PAG s'était agacée : « le plan national se fait attendre ». Le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles a récemment annoncé que le PNMR 4 devrait être présenté pour application le 28 février : une bonne nouvelle pour 4,5 % de la population française.

Adèle Hospital

Maladies rares : un sujet d'ampleur qui n'a pas l'écho requis

S'il n'existait pas le Téléthon et quelques témoignages récurrents de patients médiatisés, le sujet des maladies rares aurait probablement encore plus de mal à se frayer un chemin pour obtenir de l'écho dans les travaux des parlementaires. C'est l'enseignement principal qui ressort de l'étude « flash » menée en janvier 2025 avec l'outil de veille sociétale et législative Follaw.sv.

Le dossier est pourtant d'une importance médicale majeure en France. A l'heure actuelle, 3 millions de personnes sont touchées par l'une des 7 000 maladies rares connues. La moitié des malades affectés concerne des enfants de moins de 5 ans. Or comme l'a fait remarquer la députée Isabelle Rauch (Horizons) dans sa QAG du 28 novembre à la ministre de la Santé, « poser un diagnostic de maladie rare reste un enjeu majeur et, malgré d'immenses avancées, seules 5 % des maladies rares font l'objet d'un traitement spécifique ».

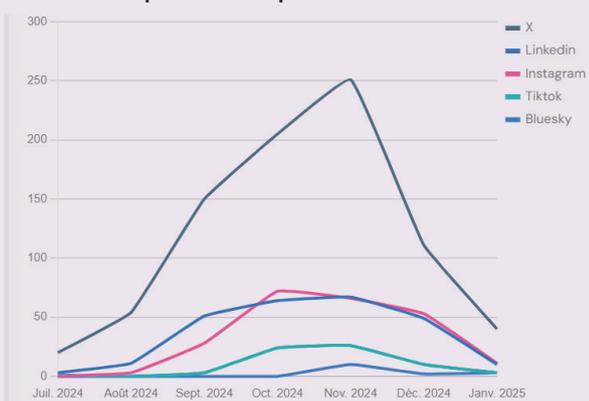
Le Téléthon, un aiguillon parlementaire

Durant la 17ème législature ouverte le 18 juillet 2024, le sujet des maladies rares n'aura fait l'objet que de 38 questions parmi les élus de l'Assemblée. L'immense majorité a concerné en priorité la sclérose latérale amyotrophique (SLA) plus connue dans l'opinion publique sous la dénomination de maladie de Charcot. Cette pathologie neuromusculaire progressive et fatale qui entraîne une atrophie musculaire et la paralysie progressive des patients, a suscité à elle seule 18 questions autour de l'accompagnement (fauteuil, respirateur, auxiliaire de vie, etc) mais également sur l'accès au Qalsody du laboratoire Biogen.

En octobre, la Haute Autorité de Santé avait en effet initialement refusé l'accès au médicament prometteur pour les patients en impasse thérapeutique. Devant le tollé suscité et une couverture média importante, la HAS a déclaré le 8 novembre reconsidérer l'éligibilité du médicament. Les témoignages de l'entrepreneur Olivier Goy et du sénateur Gilbert Bouchet (LR) atteints de SLA ainsi que la perspective du Téléthon fin novembre avaient créé les conditions favorables pour évoquer la maladie de Charcot et l'épisode du Qalsody.

Les mois d'octobre et de novembre ont par ailleurs concentré l'essentiel des questions posées (27 sur 38). Avant octobre 2024, on ne trouve trace que de 2 questions sur les maladies rares. A partir de décembre 2024, la décrue s'amorce pareillement avec 8 questions jusqu'à mi-janvier 2025. L'an passé, la courbe des questions s'est concentrée identiquement d'octobre à décembre avec 15 questions suivi d'un net recul une fois le Téléthon 2023 achevé.

Courbe temporelle des publications



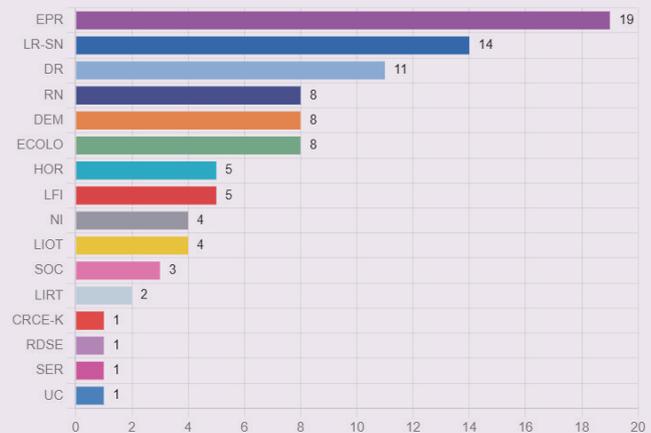
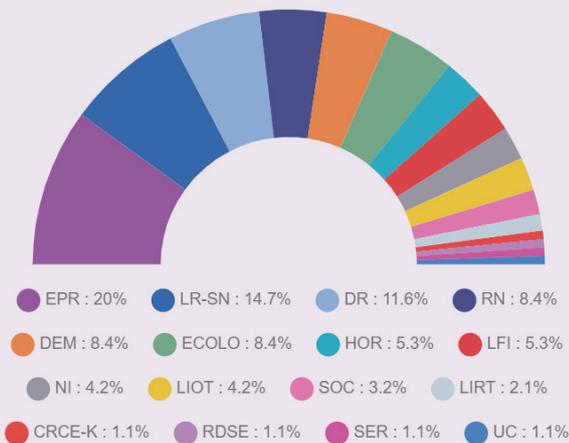
En 2024, le volume de questions est aligné sur celui de la législature précédente qui avait enregistré un nombre similaire soit 39 questions entre septembre 2023 à juin 2024 et la dissolution du 9 juin.

Un traitement inégal des questions

Autre déséquilibre constaté : la quasi-absence de questions sur d'autres maladies rares. Aucune d'entre elles ne dépasse le stade de 3 questions sur la période analysée, à savoir le glioblastome, l'amyotrophie spinale, les maladies hémorragiques rares et la drépanocytose. Pour le reste, on oscille entre une question ponctuelle sans suivi et le passage sous silence. De plus, seulement 10 % des questions soulevées à l'adresse du ministère de la Santé ont reçu des réponses.

Sur la question clé du 4ème Plan national des maladies rares qui avait été annoncé par le gouvernement en mars 2024 et promis pour l'été dernier (et qui est particulièrement attendu par les acteurs de la santé comme par les associations de patients), le sujet a été peu porté, excepté en novembre où deux députées (Isabelle Rauch/Horizons et Alexandra Martin/LR) ont relancé le ministère de tutelle, notamment pour insister sur l'urgence de déployer le recours aux diagnostic néonatal sur lequel la France accuse un net retard. Elles ont également insisté sur la nécessité d'accélérer la recherche et le développement des traitements des maladies rares. Réponse a été faite que le PNMR 4 devrait voir le jour au cours du 1er trimestre 2025.

Groupes politiques



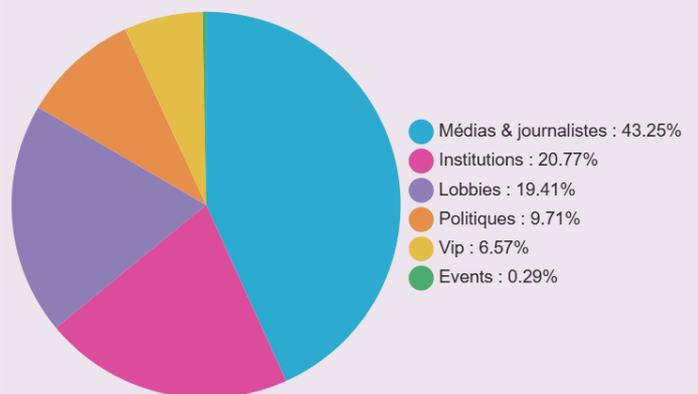
L'essentiel des questions sur les maladies rares mobilise majoritairement dans les rangs de la majorité présidentielle et ceux de la droite

Prendre le sujet dans son ensemble au lieu de morceler

On remarquera toutefois que les travaux parlementaires sur la question des maladies rares restent plutôt restreints au regard des enjeux médicaux qui affectent 3 millions de personnes dans le pays. Sans parler du fait que le sujet n'intervient que de façon ponctuelle, soit en perspective d'un gros événement comme le Téléthon, soit lors d'une polémique sur l'accès et la prise en charge d'un médicament spécifique comme le Qalsody. Enfin, l'approche demeure morcelée, maladie par maladie là où le Téléthon s'efforce d'élargir le spectre pour sensibiliser à toutes les maladies rares.

Ce décalage est d'autant plus frappant que la couverture médiatique sur les maladies rares est régulière. Nombreux sont les témoignages dans la presse de patients qui sont confrontés à la maladie mais également au déficit d'accompagnement qui peut en résulter. Certains ont même attiré l'attention avec des grèves de la faim pour réclamer le droit de bénéficier à la fin de vie assistée dans le cas d'issues fatales.

Parties prenantes



les élus restent encore trop peu engagés sur le sujet des maladies rares

MALADIES RARES : DES IMPÉRATIFS DE SANTÉ AUX ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Laurence MULLER-BRONN

- ▶ Sénatrice App. LR du Bas-Rhin
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales du Sénat
- ▶ Rapporteuse d'une proposition de loi pour améliorer la prise en charge de la sclérose latérale amyotrophique - dite maladie de Charcot - et d'autres maladies évolutives graves



Poser un diagnostic de maladie rare constitue un enjeu majeur et, malgré des avancées considérables depuis le premier Plan national maladies rares en 2005, seules 5 % d'entre elles bénéficient d'un traitement. De nombreuses maladies rares sont encore peu étudiées et parmi elles, certaines demeurent complexes à comprendre et à traiter.

Plus de 7000 maladies rares ont été recensées à ce jour en France*, touchant au moins 3 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants de moins de cinq ans, et ceci doit nous interroger.

Ce sont donc des millions de parents et de familles qui sont concernées par ces pathologies, alors qu'elles sont largement sous-diagnostiquées : seule une personne sur deux atteintes d'une maladie rare dispose d'un diagnostic précis, et souvent après des années d'errance médicale.

Les patients et leurs familles, les associations et les médecins-chercheurs attendent avec impatience le quatrième Plan national maladies rares (PNMR 4), annoncé en mars 2024, puis reporté au 1er trimestre 2025.

En novembre dernier, Mme Darrieussecq, alors ministre de la Santé, a confirmé cette échéance à l'Assemblée nationale, en précisant que le PNMR4 prévoirait une prise en charge spécifique, par l'assurance maladie, des traitements pour maladies rares n'ayant pas encore d'autorisation de mise sur le marché.

La question du financement demeure essentielle. La France est en effet un pays pionnier disposant d'une centaine de Centres de référence hautement spécialisés qui, en aucun cas, ne doivent être sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire.

Le cas de la Sclérose latérale amyotrophie (SLA) ou maladie de Charcot

En octobre 2024, le Sénat a adopté la Proposition de loi visant à simplifier la prise en charge de la Sclérose latérale amyotrophie (SLA) ou maladie de Charcot, déposée par les sénateurs Gilbert Bouchet -atteint lui-même par cette maladie- et Philippe Mouiller, président de la Commission des affaires sociales.

Rapporteuse du texte au Sénat, j'ai mesuré l'importance et l'urgence à légiférer sur

une prise en charge spécifique de cette maladie neurodégénérative, caractérisée par un déclenchement imprévisible et une évolution rapide, entraînant des handicaps sévères et irréversibles. Avec 1 700 nouvelles personnes atteintes chaque année (soit 4 à 5 cas par jour), c'est une des maladies rares les plus fréquentes.

Or, le droit commun ne répond pas aux besoins de prise en charge liés à de telles pathologies. Ainsi, les procédures et l'instruction des dossiers de Prestation de compensation du handicap (PCH) s'élèvent à 6, voire 9 mois, ce qui est beaucoup trop long pour une maladie aussi évolutive. Ce texte va donc mettre en place une procédure simplifiée et rapide, tout en réparant une injustice majeure dans la prise en charge des malades de plus de 60 ans, qui ne peuvent bénéficier de la PCH et doivent solliciter l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), dont le montant est nettement inférieur.

Dans le cas particulier de la maladie de Charcot, ce seuil d'âge a des répercussions directes sur les conditions de vie des patients et sur leurs choix thérapeutiques. Nous avons donc adopté une dérogation spécifique à cette maladie.

« Le droit commun ne répond pas aux besoins de prise en charge liés à de telles pathologies »

Notre objectif était également d'instaurer des démarches simplifiées pour les malades et leurs familles**, obligées d'avancer des frais considérables, tant pour les équipements que pour l'assistance humaine indispensables aux malades.

J'ai toute confiance en mes collègues députés, sur l'ensemble des rangs de l'Assemblée, pour adopter ce texte à leur tour et permettre son entrée en vigueur le plus rapidement possible. ●

(*) Chiffres de l'INSERM <https://www.orpha.net/>

(**) Selon l'Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique (ARSLA), une trentaine d'aides techniques sont nécessaires au cours de la vie du patient à compter du diagnostic. L'association évalue le reste à charge total sur les aides techniques à 8 000 euros dans le cadre de la PCH et 16 000 euros dans le cadre de l'APA.



AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE LA MALADIE DE CHARCOT

Corinne FÉRET

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain du Calvados
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé



La sclérose latérale amyotrophique (SLA), dite maladie de Charcot, est une maladie neurodégénérative rare et incurable, caractérisée par un affaiblissement puis une paralysie des muscles des jambes et des bras, des muscles respiratoires, ainsi que des muscles de la déglutition et de la parole. Elle concerne 4 500 à 6 000 personnes en France avec environ 1 000 nouveaux cas par an, ce qui en fait l'une des maladies rares les plus fréquentes. Elle se déclare généralement entre 50 et 70 ans. À mesure que la maladie évolue, les activités simples comme le langage, la marche,

« Notre proposition de loi mettrait un terme à la différence de traitement constatée actuellement »

les mouvements des mains, la déglutition, deviennent progressivement difficiles ou impossibles. Ce processus se poursuit tout au long de la maladie.

L'espérance de vie d'une personne atteinte de la SLA est d'environ trois à cinq ans à la suite du diagnostic. Cependant, 20 % des personnes atteintes vivent cinq ans ou plus après le diagnostic et 10 % vivent dix ans ou plus. La maladie devient rapidement handicapante et de multiples formes de handicap apparaissent au fil de son évolution. Afin de soulager le malade, la prise en charge

doit donc être adaptée et évoluer avec les besoins de la personne. Ainsi, le 15 octobre dernier, le Sénat a adopté en première lecture, à l'unanimité, une proposition de loi pour améliorer la prise en charge de cette maladie, texte sur lequel j'étais co-rapporteuse.

Actuellement, les personnes atteintes de la maladie de Charcot diagnostiquées avant 60 ans bénéficient d'une prise en charge à 100 % de leurs frais de santé par l'assurance maladie. Cependant, pour obtenir la prestation de compensation du handicap (PCH), elles doivent solliciter la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Cette demande est évaluée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ce qui peut prendre environ six mois, un délai difficilement compatible avec l'évolution rapide de la maladie. De fait, les familles avancent souvent des frais, et les besoins des malades peuvent changer avant même qu'une demande ait abouti. Par ailleurs, il existe des inégalités de prise en charge selon l'âge du diagnostic : après 60 ans, les patients ne peuvent prétendre qu'à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui est moins élevée que la PCH. Le reste à charge pour les aides techniques est estimé à 8 000 euros avec la PCH contre 16 000 euros avec l'APA.

Ce faisant, le texte adopté en première lecture par le Sénat tend à instaurer une procédure dérogatoire, plus simple et plus rapide, devant la MDPH, pour les pathologies d'évolution rapide et causant des handicaps sévères et irréversibles, telle que la maladie de Charcot. Il ouvre aussi la PCH à toutes les personnes atteintes de ce type de pathologies, quel que soit leur âge, afin de mettre un terme à la différence de traitement constatée actuellement. Enfin, cette proposition de loi prévoit le concours financier de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) aux départements afin de compenser le surcroît de dépenses de PCH occasionné par le dispositif.

Ce texte a été transmis à l'Assemblée nationale le 16 octobre dernier et n'a malheureusement pas encore été inscrit à son ordre du jour pour examen. Je souhaite que cela soit rapidement le cas et rappelle que le combat contre la maladie de Charcot ne doit pas s'arrêter là. Il est notamment important d'encourager la recherche pour trouver les moyens de ralentir ou de stabiliser la maladie, jusqu'à une possible guérison, et surtout de continuer à former afin que des professionnels puissent prodiguer les soins appropriés aux malades. ●



LE PLAN MALADIES RARES N°4 SE FAIT ATTENDRE !

Claudie SAMUEL

► Présidente de l'association de patients Silver Russel PAG



Le contexte des maladies rares

Les maladies rares, soit celles qui touchent moins de 1 personne sur 2 000, représentent un enjeu de santé publique majeur. Il y a environ 7 000 maladies rares, soit 3 millions de personnes en France. Le plan Maladies rares numéro 4 doit aborder ces défis, mais son retard suscite inquiétude et désarroi parmi les associations de patients. Celles-ci, essentielles pour la sensibilisation et le soutien, craignent que ce retard impacte négativement les patients et leurs familles.

Le rôle des associations de patients dans les maladies rares

Les associations de patients jouent un rôle essentiel en sensibilisant le public, en défendant les droits des malades et en collaborant avec les chercheurs. Elles contribuent à améliorer les traitements et à accroître la visibilité des maladies rares.

Les plans nationaux Maladies rares (PNMR)

La loi relative à la politique de santé publique promulguée en 2004 place la lutte contre les maladies rares comme l'une des 5 priorités de santé publique. Ce qui fait de la France le premier pays d'Europe à avoir mis en place un plan national de santé publique maladies rares.

• Le PNMR 2005-2008 ou PNMR1

Ce plan, porté par la direction générale de l'offre de soins, à travers son projet « maladies rares », a permis la mobilisation de l'ensemble des acteurs maladies rares avec la labellisation de centres de référence, de sites constitutifs et de centres de compétences. Les centres de référence assurent un rôle d'expertise et de recours, pour une maladie ou un groupe de maladies rares. Les centres de compétences ont en charge les patients et leur suivi à proximité de leur domicile sur l'ensemble du territoire.

• Le PNMR 2011-2014 ou PNMR2

Par suite de l'évaluation du 1er PNMR, un 2ème PNMR a été proposé pour améliorer la qualité de la prise en charge du patient, développer la recherche sur les maladies rares et amplifier les coopérations européennes et internationales.

• Le PNMR 2018-2022 ou PNMR3

Le pilotage du PNMR 3 est interministériel, il associe le ministère de la Santé et le ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur. Ce PNMR a pour objectif principal d'améliorer le diagnostic : tous les malades doivent recevoir un diagnostic précis dans l'année suivant la première

consultation médicale spécialisée afin de pouvoir bénéficier des soins et des thérapies disponibles. Sa rédaction résulte de la concertation entre les principaux professionnels et les associations de patients.

• Les enjeux du 4e plan national maladies rares

La prolongation du PNMR 3 a permis de préparer le 4e en visant à renforcer l'accès aux traitements pour les personnes concernées. Il mettra l'accent sur l'amélioration des diagnostics, la médecine génomique, et l'innovation en santé (5 % des maladies rares bénéficient d'un traitement). Son financement est un défi majeur. Le soutien financier des institutions est crucial pour favoriser la recherche et l'innovation. Le leadership français dans ce domaine est crucial et doit être préservé pour assurer des avancées significatives dans les prochaines années. A ce jour, des actions concrètes ont déjà été lancées, notamment la re-labellisation des centres portant le total à 603, soutenus par près de 36 millions d'euros de nouveaux crédits.

Enfin, l'évaluation des résultats du plan est majeure pour ajuster les actions. Sa diffusion rapide est essentielle pour garantir un accès précoce aux soins, favoriser l'innovation, renforcer la sensibilisation et faciliter la collaboration entre les acteurs du secteur. Cela peut améliorer la qualité de vie des patients et conduire à des avancées significatives dans la prise en charge des maladies rares. A ce jour, les associations, les professionnels de santé sont en attente de la sortie du 4e plan, selon les dernières « news » il devrait être présenté pour application le 28 février ! ●

« Sa diffusion rapide est essentielle pour garantir un accès précoce aux soins, favoriser l'innovation, renforcer la sensibilisation et faciliter la collaboration entre les acteurs du secteur »





IPSEN, DES GENS ORDINAIRES AVEC DES AMBITIONS EXTRAORDINAIRES POUR LES PATIENTS SOUFFRANT DE MALADIES RARES DU FOIE

7 000 maladies rares et ultra-rares sont répertoriées à ce jour. Seulement 5 % d'entre elles bénéficient d'un traitement approuvé alors qu'elles concernent 10 % de la population mondiale¹. Face à l'ampleur de l'enjeu, voilà 30 ans qu'Ipsen s'est engagé dans la lutte contre ces maladies pour améliorer et prolonger la vie des personnes qui en sont atteintes. Depuis quelques années, le groupe biopharmaceutique français à dimension internationale a particulièrement accéléré ses efforts d'innovation dans le domaine des maladies rares du foie pour répondre aux besoins médicaux non couverts.

Une détermination au service des patients

Chez Ipsen, l'une de nos ambitions est d'aider les personnes atteintes de maladies rares du foie à vivre pleinement leur vie, chaque jour. Pour y parvenir, depuis 2020, Ipsen a procédé à des acquisitions et noué des partenariats à haute valeur ajoutée qui lui ont permis de concentrer ses efforts sur les **maladies rares du foie** comme les cholestases intrahépatiques familiales progressives (PFIC), le syndrome d'Alagille (ALGS) ou encore la cholangite biliaire primitive (CBP).

La cholangite biliaire primitive, une maladie du foie rare, invisible et insidieuse

En France, la **CBP touche environ 20 personnes sur 100 000**, principalement des femmes (90 %) âgées de plus de 40 ans². Cette **maladie évolutive grave** provoque une inflammation chronique qui détruit les petits canaux biliaires du foie. Elle peut entraîner de graves complications comme le cancer du foie ou l'insuffisance hépatique et nécessiter une greffe de foie si la maladie est à un stade avancé³. Souvent silencieuse dans sa phase initiale, elle se cache derrière des symptômes qui peuvent être très invalidants : fatigue,

démangeaisons (prurit), douleurs articulaires...³ Pour les patients atteints d'une maladie rare comme la CBP, chaque jour qui passe présente d'innombrables défis : un diagnostic souvent tardif, l'isolement et le manque d'écoute, l'incompréhension voire la stigmatisation. Une situation que Jean-Yves Loze, Directeur Affaires Médicales Maladies Rares chez Ipsen France, résume en ces termes : « Au-delà de la difficulté de diagnostiquer et de traiter les maladies rares, l'impact qu'elles peuvent avoir sur le quotidien des patients est encore méconnu ».

Tout commence par l'écoute et le dialogue

Ipsen collabore avec près de **70 associations de patients** à travers le monde impliquées dans les maladies rares. Des échanges réguliers avec les patients dans le monde entier nous permettent d'identifier les besoins réels et les défis auxquels les patients atteints de maladies rares, telles que la CBP, doivent faire face. L'objectif est de mieux comprendre ce que les patients attendent d'un traitement, le soutien dont ils ont besoin à chaque étape du parcours de soin et ce qui pourrait améliorer la compréhension des maladies rares du foie de manière plus spécifique.

Faire toute la lumière sur les maladies rares du foie

Ipsen lance une campagne d'information auprès de la communauté médicale pour l'éclairer sur les attentes réelles des patients en termes de suivi et de qualité de vie.

Nous sommes convaincus que la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les maladies rares du foie peut avoir un impact considérable : en réduisant le délai de diagnostic, en améliorant la prise en charge de la maladie, en faisant reculer la stigmatisation et en contribuant à créer des systèmes et des politiques de santé qui travaillent pour les patients et les familles.

Plus d'informations sur www.ipsen.fr

1. Plan national maladies rares 2018-2022. Partager l'innovation, un diagnostic et un traitement pour chacun. Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
2. La cholangite biliaire primitive. Filfoie. Site internet. Consulté le 28 novembre 2024. <https://www.filfoie.com/glossary/cholangite-biliaire-primitive-cirrhose-biliaire-primitive/#1503932571027-b8318d9f-dfb6>
3. Protocole National de Diagnostic et de Soins (PNDS). Cholangite Biliaire Primitive. Novembre 2021.

ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS DANS LES MALADIES RARES

Pierre COCHAT

- ▶ Pédiatre
- ▶ Président de la commission de la transparence de la Haute autorité de santé, coordonnateur de nombreux essais cliniques dans le champ des maladies rares



L'évaluation des médicaments par la Commission de la Transparence de la Haute Autorité de santé (HAS) permet de proposer aux ministres la prise en charge de médicaments avec une autorisation de mise sur le marché (AMM) sur la base de leur quantité d'effet (service médical rendu -SMR- qui permet de décider du taux de remboursement) et de leur valeur ajoutée (amélioration du service médical rendu -ASMR- qui va influencer la fixation du prix), afin d'assurer un bénéfice objectif aux patients. Depuis juillet 2021, la HAS a pour mission d'autoriser l'accès précoce aux patients de médicaments présumés innovants avant

« C'est un des défis de la Haute Autorité de Santé car ce champ évolue sans cesse et regroupe de nombreuses interactions institutionnelles »

ou après l'AMM (avis rendu dans les 3 mois). La HAS réalise une évaluation scientifique, indépendante et transparente.

Dans le contexte des maladies rares (MR), l'évaluation des médicaments tient compte de plusieurs spécificités : 75 % d'enfants (10 % de décès avant l'âge de 5 ans), handicap fréquent, contexte



génétique (plusieurs membres d'une famille), complexité des essais cliniques (besoin médical non/mal couvert, petits effectifs, populations hétérogènes, difficulté de stratification, absence de comparateur, choix des critères de jugement, impact de la qualité de vie, durée du suivi), réglementation européenne (statut de médicament orphelin, recours au *Paediatric Investigation Plan*), transversalité des disciplines concernées, interaction avec le dépistage néonatal dès lors qu'existe un traitement, poids médico-économique.

De nombreuses adaptations sont ainsi proposées, en préservant le niveau de preuve dû aux patients :

- Priorisation des dossiers, d'autant qu'il s'agit d'une innovation.
- Recours quasi systématique à des experts externes.
- Contribution des patients (fardeau de la maladie, qualité de vie, enquêtes).
- Étude comparative randomisée toujours préférable (son absence doit être justifiée par l'industriel), mais plusieurs alternatives sont acceptables si la méthodologie est adaptée : observation univoque sur un critère cliniquement pertinent là où une évolution péjorative est inéluctable, comparaison au placebo ou à un traitement de support, essai clinique monobras avec comparaison indirecte robuste (intérêt des registres), utilisation de critères de substitution (biomarqueur démontré cliniquement pertinent), utilisation de critères composites.
- Importance des données de vie réelle, d'autant qu'elles sont de qualité et incluses tôt dans le design de l'étude.
- Place de l'IA actuellement limitée : elle peut aider à construire des essais cliniques mais ne peut se substituer à des bras comparatifs.

En dépit des enjeux méthodologiques, le bilan de l'évaluation des médicaments depuis juillet 2021 illustre le bénéfice apporté aux patients atteints de MR :

	MR et médicaments orphelins	Ensemble des médicaments
Nombre de dossiers de droit commun	156	449
- SMR important	108 (69,2 %)	307 (68 %)
- ASMR I à III	36 (23,1 %)	74 (16,5 %)
Décisions favorables d'accès précoce	59/76 (78 %)	141/200 (70,5 %)

Plusieurs axes de travail sont en cours : appréciation du caractère innovant (plan de développement adapté), valorisation renforcée de la qualité de vie (rôle des patients), évaluation européenne à partir de 2028 (l'appréciation du remboursement restera nationale), promotion des données de vie réelle (anticipation, comparaisons) et des registres (données, interopérabilité, acculturation, sécurisation, accès, financement), positionnement de l'IA (repérage des cibles d'intérêt, identification de nouvelles technologies), importance des délais (évaluation, accès au dépistage, moyens humains), évolution de l'expertise (audition d'experts avec liens d'intérêt, de centres de référence/filières), développement d'enseignements spécifiques, renforcement de l'identité « MR ».

L'évaluation des médicaments dans les MR est un des défis de la HAS car ce champ évolue sans cesse et regroupe de nombreuses interactions institutionnelles. ●

VERS UN PLAN EUROPÉEN MALADIES RARES

Anne-Sophie LAPOINTE

► Cheffe de mission
Maladies rares au
ministère de la Santé



L'annonce d'une maladie rare s'accompagne le plus souvent d'une errance diagnostique et d'une impasse thérapeutique. Il existe plus de 7000 maladies rares très différentes entre elles. Cette hétérogénéité se retrouve également dans une même maladie. On évalue à 3 millions le nombre de personnes touchées en France, 30 millions en Europe, et 300 millions dans le monde. La prise en charge clinique et sociale varie alors en fonction de chaque personne, de chaque famille. Cette complexité implique une singularité du soin qui se retrouve aussi dans la recherche médicale. Celle-ci doit en permanence inventer de nouveaux chemins d'expertise et de nouvelles méthodes pour valider ses objectifs. Des cohortes, des registres et des collections d'échantillons biologiques sont développés, les essais cliniques sont conçus avec des modèles statistiques validés pour les petites populations, le savoir expérimentiel du patient devient une nouvelle source de pistes pour la recherche.

« L'articulation du quatrième plan national combinée à une vraie ambition européenne aboutira à placer encore plus la personne touchée par une maladie rare au cœur des décisions politiques de santé »

Depuis les années 80, les associations de personnes atteintes de maladies rares sont présentes pour accompagner et colliger ces données. Un nouveau dialogue se met en place entre les cliniciens et ces associations. Des partenariats existent au moment de la conception scientifique du projet mais aussi dans l'organisation de la recherche et la diffusion de l'information s'y rapportant. Depuis la loi du 9 août 2004, les maladies rares font partie des cinq priorités de santé publique retenues. Très rapidement, à la suite de cette loi, un plan national maladies rares (PNMR) est mis en œuvre en 2005, le second en 2011, le troisième en 2018 et nous sommes actuellement à l'aube du lancement du quatrième. Ces trois plans se sont concrétisés par la mise en place de mesures significatives, permettant à la France de prendre une réelle avance en Europe dans la prise en charge des maladies rares.

Depuis la dernière politique globale de l'Union Européenne sur les maladies rares en 2009, les progrès technologiques et scientifiques ont amélioré le diagnostic, le traitement et la prise en charge des maladies rares. Toutefois, de nouveaux enjeux se posent aux États membres, notamment en matière de données, d'innovation, de



recherche et de soins centrés sur la personne, auxquels la coopération européenne peut permettre de donner une réponse innovante. La collaboration européenne dans le domaine des maladies rares revêt une importance capitale en raison de la rareté des patients, des experts, des données et des ressources. Des défis persistent pour les maladies rares car il reste des lacunes en matière de connaissances et d'expertise, des difficultés d'accès au diagnostic et aux traitements, avec des médicaments dont le coût reste élevé. De plus, une inégalité spécifique persiste entre les citoyens de l'Union européenne vivant avec une maladie rare, en fonction de leur lieu de naissance et/ou de résidence au sein de l'Union. La France soutient la mise en place d'un plan d'action européen permettant de répondre à plusieurs objectifs pour faire progresser les avancées scientifiques, technologiques et thérapeutiques. Ce plan européen maladies rares vise également à créer un cadre politique global pour faire le lien entre toutes les politiques et initiatives concernant les personnes vivant avec une maladie rare aux niveaux européen et national.

Pour demain, l'articulation du quatrième plan national (PNMR4) combinée à une vraie ambition européenne aboutira à placer encore plus la personne touchée par une maladie rare au cœur des décisions politiques de santé. La France porte cette ambition d'une stratégie fondée sur les valeurs de l'éthique : une autonomie renforcée par la prise en compte de la parole du patient et des associations de patients, une bienfaisance et non malfaisance par des actions d'informations et de formations sur les maladies rares coordonnées par les 23 filières de santé maladies rares et, pour aboutir à plus d'équité pour les personnes malades, des parcours de soin et de vie s'appuyant sur un accès renforcé au maillage territorial des maladies rares (centres de référence, compétence ou ressources et compétences maladies rares et plateformes d'expertise et de coordination maladies rares). ●

ARTICLE 45 DE LA CONSTITUTION (Alinéa 2) : CLÉS ET MÉCANISMES DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Le 23 janvier, le Sénat a enfin voté le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 dont l'examen s'était arrêté après la chute du gouvernement Barnier. La commission mixte paritaire (CMP), prévue le 30 janvier¹, est un enjeu crucial pour le gouvernement Bayrou.

CMP... Voici un organe incontournable avec lequel les Français se sont familiarisés depuis trois ans, alors que lorsque le fait majoritaire s'imposait, peu de personnes connaissaient l'existence de cette instance opaque. Haut lieu de décisions stratégiques, la CMP est l'un des seuls organes parlementaires qui réunit les deux chambres pour trancher les points litigieux sur un texte législatif et au sein duquel le Gouvernement n'a pas de représentant direct.

La dissolution n'a pas seulement rebattu les cartes à l'Assemblée nationale. Elle pèse aussi sur les relations entre les deux Chambres du Parlement. Les élections législatives ont d'ailleurs eu une incidence directe sur la composition de la CMP et donc sur le résultat de ses décisions.

Enclenchement de la CMP

L'alinéa 2 de l'article 45 de la Constitution² dispose que : « Lorsque, par suite d'un désaccord entre les deux Assemblées, un projet ou une proposition de loi n'a pu être adopté après deux lectures par chaque Assemblée ou, si le Gouvernement a décidé d'engager la procédure accélérée sans que les Conférences des présidents s'y soient conjointement opposées, après une seule lecture par chacune d'entre elles, le Premier ministre ou, pour une proposition de loi, les présidents des deux assemblées agissant conjointement, ont la faculté de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion. ».

Ainsi, la décision appartient au Premier ministre

qui a la possibilité de convoquer une CMP, lorsqu'un désaccord entre les deux assemblées est constaté (après une seule lecture d'un texte en cas de procédure accélérée, ou sinon après au moins deux lectures dans chaque assemblée). Le Premier ministre pourrait donc faire le choix de continuer la navette, et de n'engager la procédure de convocation de la CMP qu'à un stade ultérieur. Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, les présidents des deux assemblées peuvent demander conjointement la réunion d'une CMP pour les propositions de lois. Cette faculté a été mise en œuvre pour la première fois en septembre 2009 concernant la proposition de loi visant à rendre obligatoire l'installation des détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Le Premier ministre informe les assemblées de sa décision par une lettre, adressée à leurs présidents et lue en séance publique. Dans le cas des présidents des deux assemblées, ils en informent le Premier ministre par courrier ainsi que leur assemblée par une annonce lue en séance publique.

Composition de la CMP

Chaque CMP est composée de quatorze sénateurs (dont sept titulaires) et quatorze députés (sept titulaires également). A noter que seuls les parlementaires titulaires (et non les suppléants) peuvent voter.

Le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit à l'article 111 que la CMP « s'efforce de reproduire la configuration politique » de l'Assemblée nationale. Les sièges sont attribués en proportion de l'importance des groupes de chaque assemblée et chaque groupe doit disposer « d'au moins un siège de titulaire ou de suppléant ». Avec la multiplication des groupes, un tourniquet a été instauré.

Depuis l'émiettement des grandes forces politiques

et sans véritable majorité pour le gouvernement, la composition d'une CMP a d'autant plus d'impact sur la réussite ou l'échec des négociations.

Le Sénat compte quatre membres de la majorité sénatoriale LR-centristes et un sénateur du groupe macroniste (les deux autres sénateurs membres sont issus du groupe PS). La Conférence des Présidents du 15 octobre 2024 de l'Assemblée nationale a prévu la répartition. Ont deux députés titulaires : le Rassemblement national, la gauche (un LFI, un PS) et la coalition gouvernementale (un macroniste, un LR). Le septième siège fait l'objet du tourniquet entre le groupe Ecologiste et Social, membre de l'opposition, le MoDem et Horizons, ces deux derniers groupes étant membres de la coalition gouvernementale.

Concernant la CMP du PLF 2025, les groupes qui soutiennent le gouvernement Bayrou semblent majoritaires au sein de la réunion du 30 janvier, puisque le principe du tourniquet profite au groupe MoDem. Pour autant, cette disposition qui paraît favorable au gouvernement peut tout de même échouer, les alliances étant fragiles.

Fonctionnement de la CMP

Son fonctionnement reste obscur pour la plupart des acteurs de la vie parlementaire, ni les collaborateurs parlementaires, ni les collaborateurs de groupe, ni les conseillers du gouvernement n'étant présents dans ce huis-clos.

Les réunions de CMP se tiennent alternativement soit à l'Assemblée nationale, soit au Sénat, en fonction du lieu de la dernière CMP. Lorsqu'elle se réunit, la CMP désigne son bureau. Le président de la CMP est traditionnellement le Président de la commission saisie au fond de la Chambre où se tient la CMP. Le vice-président est alors le Président de la commission saisie au fond de l'autre assemblée. Le bureau comprend également deux

rapporteurs, un député et un sénateur, qui seront chargés de rendre compte des travaux devant leur assemblée respective. Il s'agit généralement des rapporteurs de chaque commission saisie au fond.

La CMP donne lieu à la rédaction et au dépôt d'un rapport commun aux deux assemblées. Son contenu est bref, déposé simultanément dans les deux assemblées. Si la CMP est conclusive avec un texte commun adopté, le rapport intègre le tableau comparatif.

La question de la publicité de ses travaux s'est posée à plusieurs reprises, notamment lors de la CMP sur le PLFSSR retraites (mars 2023) où le député socialiste Boris Vallaud avait demandé à la Conférence des présidents la diffusion en direct de la CMP sur le projet, refusée par la Présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet. La députée LFI Mathilde Panot et des députés suppléants de gauche de la CMP ont rendu publics les travaux de cette commission à travers les réseaux sociaux.

Détermination du champ de la discussion

L'objet de la réunion de la CMP est de « proposer un texte sur les dispositions restant en discussion » (alinéa 2 de l'article 45 de la Constitution), c'est-à-dire les dispositions qui n'ont pas été adoptées dans les mêmes termes par les deux Chambres.³ Un tableau comparatif est préparé en amont par les fonctionnaires des commissions. Certaines

dispositions déjà adoptées dans les mêmes termes peuvent tout de même être réécrites pour des besoins de coordination ou de cohérence.

Les amendements examinés sont appelés des « propositions de rédaction », ne pouvant être présentées que par les membres de la CMP (titulaires et suppléants). Le gouvernement ou d'autres parlementaires ne peuvent donc pas en déposer. Les propositions de rédaction n'obéissent à aucun formalisme particulier et peuvent être modifiées lors de leur examen. Elles ne doivent pas être contraire à l'article 40 de la Constitution (irrecevabilité financière) et sont soumises à la règle de l'entonnoir (exclusion de toute disposition additionnelle) pouvant être considérées comme des cavaliers censurés par le Conseil constitutionnel.⁴

Suite de la CMP

Si la CMP est conclusive, le gouvernement soumet alors ce texte aux Chambres pour un vote final, qui n'est pas toujours acquis (par exemple le projet de loi Hadopi, rejeté en 2009 par l'Assemblée nationale). Selon le rapport annuel du Sénat pour l'année 2022-2023,⁵ le taux de réussite des CMP est de 82 %. L'usage est que la première assemblée saisie pour examiner le texte vote d'abord sur les conclusions de la CMP. Mais ce n'est pas une obligation, comme l'a montré le PLFSSR retraites où le vote final a d'abord eu lieu au Sénat, puis à l'Assemblée nationale, avec l'activation de l'article

49 al.3 de la Constitution pour que le gouvernement fasse passer le texte. Aucun amendement n'est recevable sauf accord du Gouvernement (alinéa 3 de l'article 45 de la Constitution).

Si la CMP n'est pas parvenue à l'élaboration d'un texte ou si celui-ci n'a pas été approuvé par les assemblées, la navette reprend, à la demande du gouvernement. Cette navette peut être limitée à une seule lecture dans chaque assemblée et le gouvernement peut décider à son issue de donner à l'Assemblée nationale le dernier mot (alinéa 4 de l'article 45 de la Constitution).

Si la CMP du PLF pour 2025 se révèle conclusive, le gouvernement devra faire adopter le texte non seulement par le Sénat (ce qui ne devrait pas poser de difficulté), mais également par l'Assemblée nationale (ce qui nécessitera probablement le recours au 49 al.3 de la Constitution par le gouvernement, impliquant le dépôt d'au moins une motion de censure par une partie du NFP). En cas d'échec de la CMP, le texte repartira pour une nouvelle lecture, d'abord à l'Assemblée nationale (à partir du 3 février), puis au Sénat (vers le 17 février).

¹ La CMP n'a pas encore eu lieu au moment où ces lignes sont écrites mais sera passée lors de la publication de cet article.

² Il existe également des dispositions dans le Règlement de l'Assemblée nationale (article 110 à 114) et le Règlement du Sénat (article 69 ter à l'article 72) concernant la CMP.

³ Conseil constitutionnel, décision n° 76-74 DC du 28 décembre 1976.

⁴ Par exemple, dans sa décision n° 2023-863 DC du 25 janvier 2024 sur la Loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, le Conseil constitutionnel a censuré 32 des 86 articles dont la plupart sur le fondement de la phrase du premier alinéa de l'article 45 de la Constitution : « Sans préjudice de l'application des articles 40 et 41, tout amendement est recevable en première lecture dès lors qu'il présente un lien, même indirect, avec le texte déposé ou transmis »

COMPOSITION DE LA CMP DU PLF 2025

Sénat

- Claude RAYNAL (SER) ■
- Jean-François HUSSON (LR) ■
- Christine LAVARDE (LR) ■
- Stéphane SAUTAREL (app. LR) ■
- Thierry COZIC (SER) ■
- Vincent CAPO-CANELLAS (UC) ■
- Didier RAMBAUD (RDPI) ■

Assemblée nationale

- Eric COQUEREL (LFI) ■
- Philippe BRUN (SOC) ■
- David AMIEL (EPR) ■
- Jean-Philippe TANGUY (RN) ■
- Matthias RENAULT (RN) ■
- Philippe JUVIN (DR) ■
- Jean-Paul MATTEI (Dem) ■



Mélody Mock-Gruet
Docteure en droit public

CONCOURS PROCÉDURE ET PLAIDOYER AUX AMENDEMENTS, CITOYENS !

« Procédure et Plaidoyer » : la démocratie en partage

Dans ces temps où la démocratie s'éprouve et où l'institution parlementaire concentre l'attention de la nation, comprendre ses rouages ne relève plus seulement de la curiosité. Cela devient un impératif citoyen. Les procédures législatives, souvent méconnues, constituent pourtant le socle de la République. Il est de notre devoir collectif d'en saisir les subtilités pour mieux en garantir la pérennité.

C'est dans cet esprit que le **concours « Procédure et Plaidoyer »**, soutenu par **Le Trombinoscope**, revient pour une seconde édition. Ce concours n'est pas un simple exercice intellectuel : il est une invitation à entrer dans l'arène des idées, à démontrer que la maîtrise des amendements, l'art de leur écriture et de leur défense orale, est le prolongement naturel de notre idéal démocratique.

Un défi s'inspirant du « chaudron parlementaire »

L'édition 2025 trouve son inspiration dans la situation singulière d'une Assemblée nationale morcelée, parfois décrite comme un « chaudron ». Cette fragmentation, loin de n'être qu'un désordre, reflète les tensions et les défis d'un moment démocratique.

Les participants, organisés en équipe de trois personnes maximum, devront s'atteler à un exercice exigeant : écrire un amendement sur une proposition fictive de résolution visant à réformer le Règlement de l'Assemblée nationale dans le cadre d'une niche parlementaire. Cette tâche leur demandera non seulement de comprendre la complexité des règles parlementaires, mais aussi de leur insuffler une vision. Trois finalistes seront ensuite sélectionnés pour participer au grand oral et défendre leur amendement dans des conditions proches de celles de l'Hémicycle.

Une récompense à la hauteur de l'engagement

Pour honorer les efforts des participants, plusieurs distinctions attendent les meilleurs d'entre eux :

- **Un coaching personnalisé**, proposé par Mavence France, pour approfondir leurs compétences ;
- **Une publication d'exception** dans **Le Trombinoscope**, média incontournable des décideurs politiques ;
- **Un cadeau prestigieux** de Sisley, symbole d'excellence et de raffinement ;
- Pour tous les finalistes : Le petit guide de l'amendement et Le petit guide du contrôle parlementaire (Mélody Mock-Gruet et Hortense de Padirac), ainsi qu'un **abonnement d'un an à Follaw**, afin de suivre les grandes

décisions législatives en temps réel.

Un jury d'exception pour juger l'excellence

Un concours de cette envergure mérite un jury à son image, réunissant des personnalités qui incarnent la rigueur, l'éthique et l'engagement :

- **Mélody Mock-Gruet**, spécialiste reconnue de la procédure parlementaire ;
- **Alexandre Farro**, Président du Trombinoscope et du MEDEF Grand Est ;
- **Allison Junoy**, Chief Legal & Compliance Officer chez Sisley ;
- **Alexandre Montay**, Délégué général du METI ;
- **Roxane Fournier**, Directrice Générale de Mavence France ;
- **Erwan de Rancourt**, CEO de Saper Vedere ;
- **Clarisse Coufourier**, Directrice Générale d'Influence & Stratégie ;
- **Jean Roubinet**, Président des Jeunes Lobbyistes ;
- **Lalie Deiber**, Responsable du pôle légistique et éloquence du Parlement des étudiants ;
- **Antoine Jochyms**, Co-fondateur de Open Politics ;
- **Brigitte Boucher**, journaliste et observatrice avisée de la vie parlementaire.

Un appel aux citoyens éclairés

Les candidatures, ouvertes jusqu'au **vendredi 14 mars 2025 (23h59)**, sont une invitation à tous ceux qui croient en la puissance des mots et à l'importance des règles. Pour postuler :

- Transmettez votre dossier à : info@concours-procedureplaidoyer.fr ;
- Téléchargez les informations sur le site officiel.

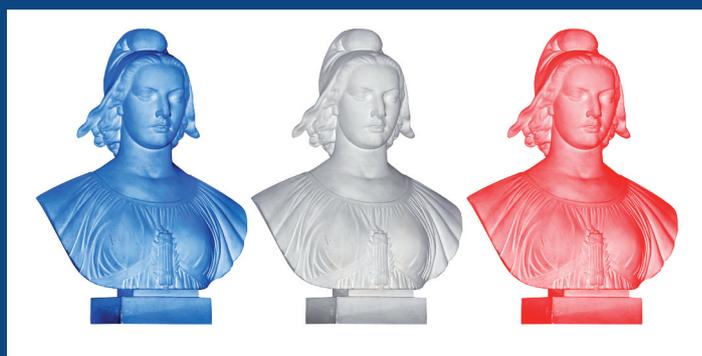
Vous pouvez retrouver toutes les modalités pratiques de participation, ainsi que le Règlement du concours sur le site internet : <https://concours-procedureplaidoyer.fr>

Un acte de foi en la République

Participer au concours « Procédure et Plaidoyer », c'est célébrer l'intelligence, l'éloquence et le dialogue. C'est croire en une démocratie qui se construit, non dans le fracas, mais dans l'exercice patient et exigeant des institutions. C'est enfin affirmer que, dans l'amendement comme dans le débat, réside l'essence même de notre République.

Osez l'engagement. Rejoignez-nous.

MISMISSIONS NOVINTIONS EITECTIIONS



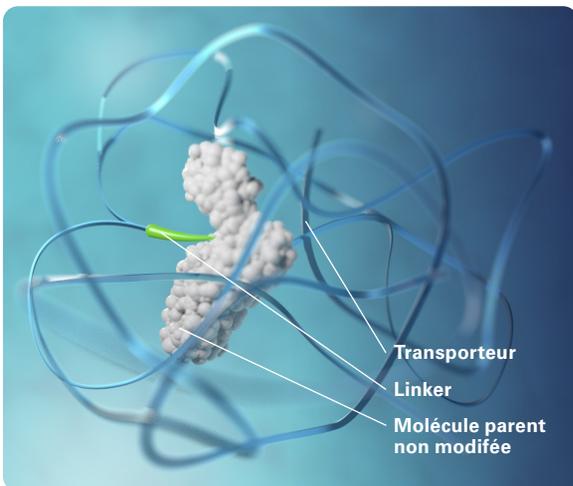
Sommaire

- 40** Présidence de la République, Gouvernement
- 52** Parlement
- 57** Corps d'État, AAI
- 59** Collectivités d'Outre-Mer, conseils régionaux
- 60** Conseils départementaux, intercommunalité, communes, préfecture de police de Paris
- 61** Préfectures de régions, préfectures de départements
- 64** Santé
- 66** Autres mouvements

Rares mais réelles



Ascendis Pharma, est un laboratoire danois implanté en France, en Europe et aux Etats-Unis, dédié à l'innovation thérapeutique dans le domaine des maladies rares. Guidée par sa passion pour la science et son engagement envers les patients, l'entreprise développe des traitements novateurs en endocrinologie et dans d'autres aires thérapeutiques, afin de répondre à des besoins médicaux non satisfaits.



Une expertise unique fondée sur la technologie TransCon®

La technologie TransCon d'Ascendis Pharma permet de développer des médicaments constitués de 3 composantes : un médicament parent non modifié, un porteur inerte qui le protège et un linker qui lie temporairement les deux. TransCon est conçu pour optimiser les effets thérapeutiques, y compris l'efficacité, l'innocuité et la fréquence d'administration des traitements, grâce au linker qui permet une libération prolongée, prévisible et optimisée du médicament parent.

Une vision et un engagement centrés sur les patients

Ascendis Pharma poursuit ses efforts dans la recherche et le développement de nouveaux traitements, reflétant ainsi son engagement pour répondre à des besoins médicaux importants.

Ascendis Pharma soutient activement la Journée des Maladies Rares, pour sensibiliser à l'impact de ces pathologies endocriniennes, rares mais réelles, en mettant en lumière les défis rencontrés par ces patients et en apportant l'espoir d'un impact positif sur leurs vies.

UN RÉSEAU

Dimensionnant, performant, impactant,
optimisé, à effet de levier



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

121 CCI

9 000 CHEFS D'ENTREPRISE

14 000 COLLABORATEURS



APPUI

483 000 porteurs de projets reçus,
orientés, accompagnés par an

656 000 entreprises sensibilisées
et accompagnées par an



FORMATION

515 000 jeunes et adultes
formés chaque année

270 organismes de formation

150 certifications professionnelles



INFRASTRUCTURES

575 équipements gérés

89/101 départements ont au moins
une infrastructure gérée par une CCI